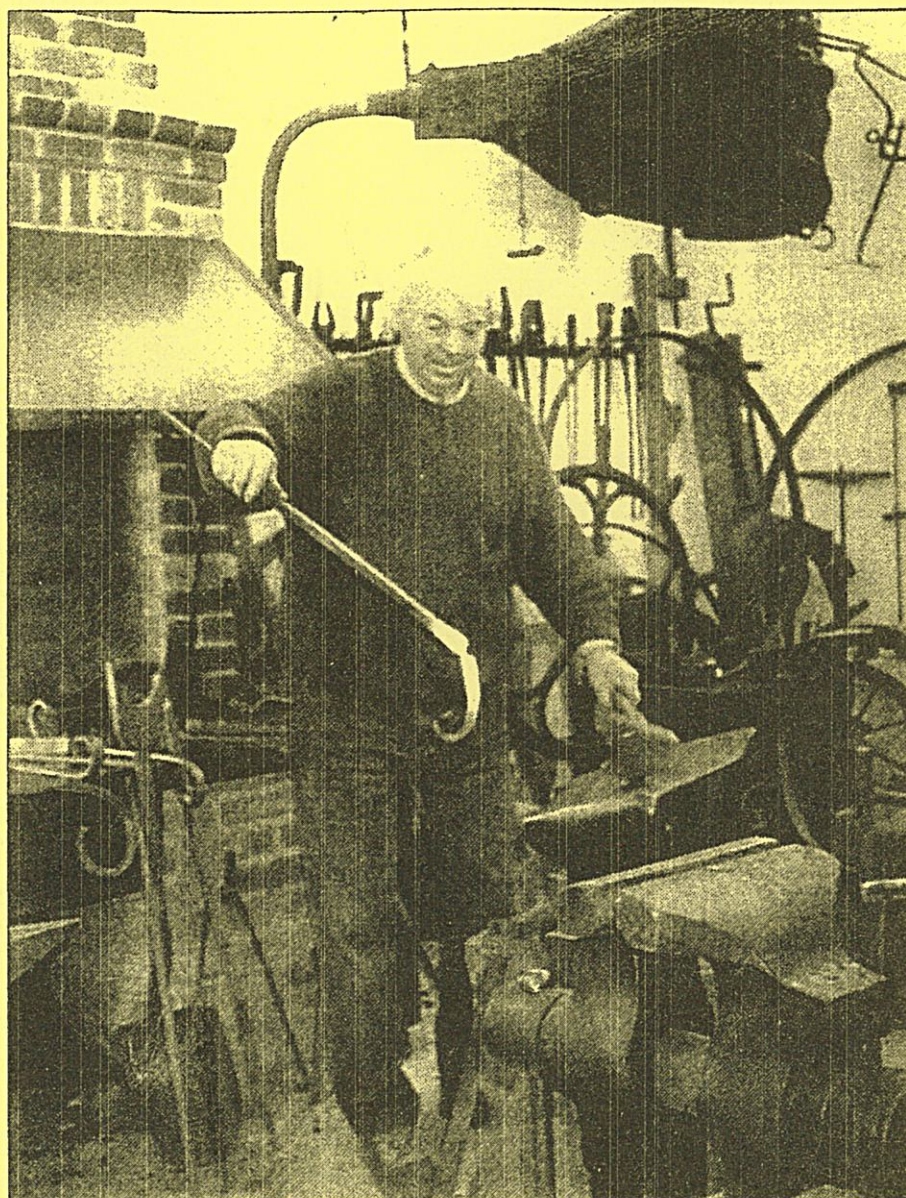


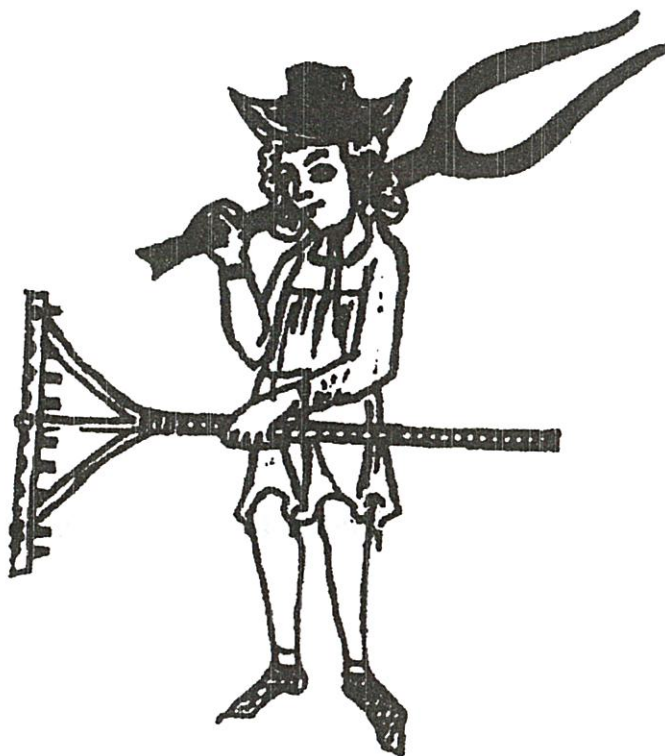
HISTOIRE & TRADITIONS POPULAIRES



Pierre Alexandre à la forge du musée du fer de Livarot

Histoire et Traditions populaires

Foyer rural Le Billot
14170 L'Oudon



N° 70

JUIN 2000

Bulletin trimestriel publié par le Foyer rural le Billot

N° de publication : ISSN 0298 6728

Nombre d'exemplaires : 500

Responsables de publication :

Gérant : Jack Maneuvrier

Membres : Almir et Ginette Bellier, Nadège Bilusis, Dominique Bordeaux, Yvon et Arlette Bouillé, Denise Bourgault, Eric Bourgault, Thierry et Paule Bricon, Stéphanie Bricon, Henri Callewaert, Michel et Marie-France Chanu, Yvette Denis, Pierre et Brigitte Ferrand, Dominique Fournier, Pierre et Christiane Girard, Jean et Marie Godet, Gérard et Chantal Guillin, Marie-Thérèse Hugot, Claude et Michèle Lemaître, Christophe Maneuvrier, Danie Maneuvrier, Michel Nigault, Jacqueline Pavy, Odile Plékan, Philippe et Michèle Sorin, François et Colette Wèbre.

Abonnement simple : 80 F

Abonnement avec adhésion à l'Association : 120 F

De nombreux bulletin sont distribués par nos adhérents ; en cas d'envoi par la poste, ajouter 40 F.

Sommaire

N° 70-Juin 2000

<i>A nos lecteurs</i>		p. 3
<i>Journées du Patrimoine</i>		p. 4
<i>L'école de Notre Dame De Fresnay</i>	Jacky Maneuvrier	p. 9
<i>Le testament de Louis Moutier</i>	Charles Fouques	p. 13
<i>Chanson d'amour du XVIIIe siècle</i>	Danièle Lelong	p. 25
<i>Moulins et tanneries de Saint Pierre Sur Dives</i>	Solange et Henri Paumier	p.29
<i>Le charron</i>	Danièle lelong	p. 37
<i>La tenue vestimentaire augeronne</i>	Christelle Quenouille	p. 41
<i>Secours aux personnes âgées et malades en 1779</i>	Jacky Maneuvrier	p. 47
<i>Programme 2000 Monviette Nature</i>		p. 55
<i>Les promenades Musicales du Pays d'Auge</i>		p. 56
<i>Vente à domicile des tripes à la mode de Caen en 1914</i>	Danièle Lelong	p.61
<i>L'école de Montpinçon</i>	Jacky Maneuvrier	p. 65

A nos lecteurs

Nous savons, chers amis abonnés et adhérents, que vous attendez, chaque trimestre, avec impatience la parution de votre bulletin préféré. Cette fois, l'attente a été bien longue. Vous le savez, notre bulletin, est publié par nos soins de façon très artisanale mais de cette façon, nous pouvons, chaque année, équilibrer notre budget, effectuer les travaux indispensables à notre bâtiment et préparer notre exposition sans avoir recours aux subventions. Mais chaque médaille à son revers, l'installation est fragile, délicate et le moindre incident matériel peut avoir des conséquences importantes comme de retarder de presque deux mois l'envoi de ce bulletin.

Nous implorons votre indulgence et maintenant que tout est rentré dans l'ordre, nous nous engageons à vous envoyer le bulletin de septembre à sa date de parution normale, c'est à dire pour le 20 septembre au plus tard.

Voici nos prochains rendez-vous :

Dimanche 10 septembre 2000 : « Journée manoirs ». Découverte, en voitures particulières, de l'architecture rurale du sud du canton de Saint-Pierre-sur-Dives : belles fermes à pans de bois, manoirs églises. Repas champêtre à Grandmesnil.

L'exposition « Le bois, du sabot à la maison » sera ouverte à partir de 8 h 30 pour les participants qui n'auraient pas eu encore l'occasion de la visiter.

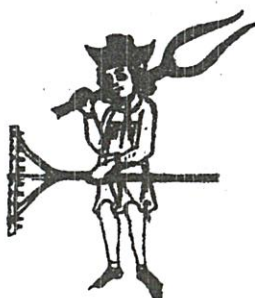
Départ pour les visites à 10 h sur la place du Billot.

Participation pour la journée (repas et visite de l'exposition compris) : 60 F, enfant 6/14 ans : 20 F, moins de 6 ans gratuit.

Inscription à l'aide du bulletin joint, à envoyer, accompagné du règlement pour le 5 septembre, délai de rigueur.

Samedi 16 et dimanche 17 septembre : Journées du patrimoine

Cette année, ces journées sont organisées par le Foyer en partenariat avec les associations voisines et amies des « Amis de la vallée de la Monne », de « La chapelle royale de Montpinçon » et de « Montviette-Nature ».



Histoire et Traditions Populaires
Foyer Rural le Billot
14170 L'Oudon
Tél. 02 31 20 62 72

Les Amis de la Vallée de la Monne

Association loi 1901, Saint Martin du Mesnil Oury 14140 Livarot.
☎ 02 31 63 52 87 Fax 02 31 32 51 48



Journées du Patrimoine

samedi 16 septembre (à partir de 14 h)

& dimanche 17 septembre 2000 (de 10 h à 18 h)

*La Chapelle Royale
de Montpinçon*

14170 L'Oudon

☎ 02 31 20 81 16

Programme

Foyer rural Le Billot : Mise à la disposition du public des guides et plans du circuit

Visite guidée de l'exposition : 14h30 – 15h30 – 16h30- 17h30

Film vidéo : d'arbre en arbres réalisé par Montviette-Nature

Entrée prix réduit : adulte : 10 F – enfant : gratuit

Manoir de La Roque Ce manoir, inscrit à l'inventaire des monuments historiques, est l'un des exemples les plus intéressants, permettant d'étudier la technique de construction en bois, dans notre région, entre le XVe et le XVIIIe siècles.

Le manoir a été édifié à proximité de la motte seigneuriale sur laquelle était construit le château de Raoul de Montpinçon, baron et dapifer de Guillaume le Conquérant.

Eglise Montpinçon – La Chapelle royale : Ouverte de 14 h à 18 h

Exposition de vêtements liturgiques des églises du voisinage

Présentation et audition de l'orgue à cylindres (Monument historique)

14h30, 15h30, 16h30

Ferme de la Bergerie, Montpinçon : Bel exemple de restauration d'une ferme du XVIIIe siècle à pans de bois, et de ses dépendances, en particulier son ancien four à pain transformé en bouillierie. (*visite uniquement le samedi*)

Eglise de-Saint-Basile, Les-Autels-Saint-Bazile rare exemple d'une église à pans de bois des XVe et XVIe siècles, originale par sa charpente flottante qui ne repose pas sur les murs latéraux mais sur des poteaux comme une maison à colombages. Joli porche aux « lecturés ». Présentation de la bannière et du tableau récemment restaurés à l'initiative et avec la participation de l'Association des Amis de la vallée de la Monne.

Domaine de Saint Basile, Les Autels-Saint-Bazile, Demeure de style néo-classique début XIXe siècle, maison à pans de bois XVIIe –XVIIIe siècles , chapelle familiale.

Manoir de Cauvigny ou château de Corday, Le Renouard, Manoir en colombages, (inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques),

construit en 1580. Charlotte Corday y passa sa jeunesse et quitta le manoir en mai 1793 pour ne plus y revenir.

Manoir de La Varinière, Tortisambert manoir à colombages et poteaux sculptés, édifié au XVI^e siècle, vraisemblablement entre 1540 et 1550. (*Visite uniquement le dimanche*)

Manoir du Coudray, à l'origine, place forte médiévale comme en témoigne la muraille encore percée d'une meurtrière, le Coudray fut rebâti en pans de bois à la fin du XVI^e siècle. A voir également la grange dimière et ses sculptures sur poteau, le colombier et le four à pain. (*Visite uniquement le samedi*)

Samedi 1^{er} septembre, avec Montviette-Nature

Découverte du Patrimoine forestier

Circuit d'arbre en arbres

sous la conduite d'un accompagnateur nature

Participation adulte : 10 F

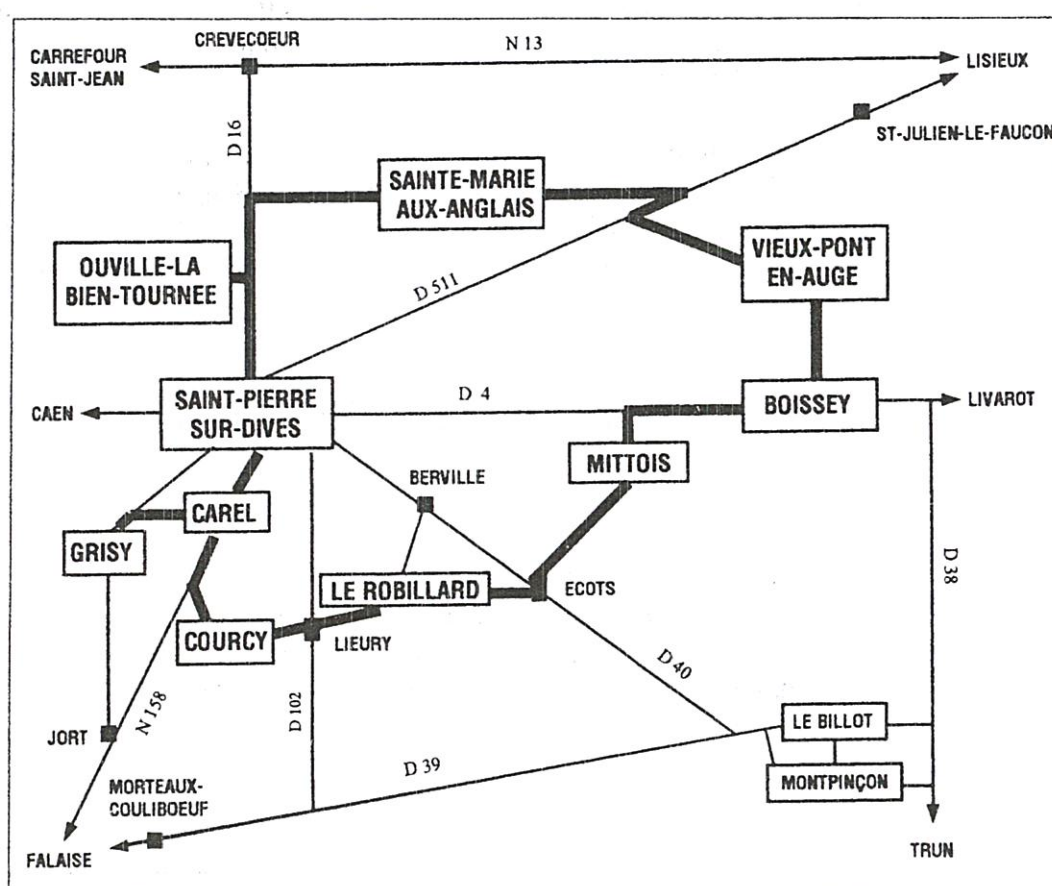
Rendez-vous place de la mairie de Montviette à 14 h et à 16 h



MONTVIETTE NATURE

Vous avez également la possibilité sur les deux jours de suivre le circuit préparé par « Les amis de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives » et « Randonnées et patrimoine de la Viette »

Région de Saint-Pierre-sur-Dives



A visiter également :

Le circuit organisé par les associations

- la Chapelle Royale de Montpinçon,
- le Foyer rural du Billot,
- les Amis de la Vallée de la Monne

au départ du hameau du BILLOT ou de l'église de MONTPINÇON.

En particulier :

- Eglise de Montpinçon :** → exposition de vêtements sacerdotaux,
→ à 14 h 30 , 15 h 30 et 16 h 30 : visites guidées de l'église avec présentation et audition de l'orgue mécanique à cylindres (classé M. H.),
- Foyer rural du Billot :** → exposition « *Le Bois : du sabot à la maison* »

Visitons *Saint-Pierre-sur-Dives*

Vendredi 15 à 20 h 45 : Balade nocturne :

Saint-Pierre-sur-Dives bourg vivant au Moyen-Âge

Guidée par l'Office du Tourisme et le Jardin Conservatoire, cette balade vous fera découvrir la vie de ce bourg dynamique construit autour de l'Abbaye. Des activités des moines aux tanneries, de la «vouède» aux plantes médicinales, du marché aux halles... à écouter récits et anecdotes...

Rendez-vous cour du Cloître, rue Saint-Benoist (entrée à gauche de l'Office du Tourisme). Durée : 1 h 30

- L'Abbaye

Accès libre (hors offices pour l'Abbatiale).

*Samedi à 11 h et dimanche à 14 h 30 et 16 h
visite guidée :*

- de l'Abbatiale (XI^e – XVI^e siècles),*
- du cloître (XVII^e siècle),*
- de la salle capitulaire (XIII^e siècle)*

*Rendez-vous Cour du Cloître, rue Saint-Benoist
(entrée à gauche de l'Office du Tourisme). Durée
1 h environ.*

*A noter : dans la salle capitulaire sont
exposées douze toiles «grand format»
d'André LEMAITRE «Hommage aux Grands
Normands» et une gouache autoportrait de
l'artiste.*

- Le Jardin conservatoire des fleurs et légumes du Pays d'Auge

*« Le règne du sucre – liqueurs et confitures en
Pays d'Auge à travers les siècles »*

*Visite commentée le samedi et le dimanche
à 14 h 30 et 16 h 30.*

Durée : 1 heure environ. Tarif réduit : 10 F

Quelques églises rurales et lieux privés s'ouvrent aux visiteurs

*Circuit libre
Accueil dans chaque lieu
Le samedi et le dimanche de 14 h à 18 h*

- OUVILLE-LA-BIEN-TOURNEE

Eglise du XIII^e siècle surplombant la vallée de la Dives.
*Surprenante par ses proportions.
Murs en pierre de taille.
Clocher en essente de châtaignier.*

- SAINTE-MARIE-AUX-ANGLAIS

Chapelle Sainte-Marie
*De pur style roman du XII^e siècle.
Fresques romanes du XIII^e siècle.*

- VIEUX-PONT-EN-AUGE

Eglise pré-romane du X^e siècle.
Une des plus vieilles de Normandie.

- BOISSEY

L'église présente un très beau retable peint en trompe-l'œil et statue en bois polychrome du XVIII^e siècle.
Grille en bois fermant le chœur.

- MITTOIS

Eglise : Clocher arcade du XIII^e, le plus vieux du Calvados.

- LIEURY : Château du Robillard

*Les communs sont d'époque Henri IV.
Le château est d'époque Louis XIII.
D'Artagnan y aurait séjourné...
Il est actuellement occupé par un Lycée agricole.*

- COURCY :

L'église au chœur du XI^e siècle. Léopard normand du XII^e siècle sculpté sur le chevet.

Les restes du château féodal tout proche ne se visitent pas.

- CAREL : le château

Visite extérieure de cette élégante demeure du XVIII^e siècle, entourée de douves, et de son pigeonnier.

- GRISY :

L'église (XIII^e - XV^e siècles) de style primitif ogival. Portail roman. Remarquable vierge en pierre polychrome.

La croix romane (XIII^e siècle) au bord de la route menant de Grisy à Jort.
Unique dans le Calvados.

L'école de Notre Dame De Fresnay

Sous l'ancien régime, la présence d'un « maître d'école » à Notre-Dame-de-Fresnay¹ est attesté par le « registre du Trésor » de la paroisse:

« Le 29 juin 1777, les paroissiens assemblés en forme de général, après les annonces faites, pour délibérer sur la nomination d'un trésorier servant, et vu les difficultés, ont résolu de donner à celui qui servira, la somme de trois livres huit sols et 12 sols pour ses habits ce qui fait un total de quatre livres qui sera payé d'an en an après le service fait.

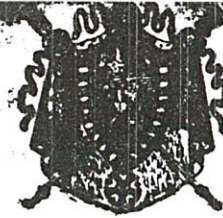
***Guesnard « Maître d'école »** en la paroisse est nommé pour cet office. Il sonnera les morts, fera les fosses et sera payé par les parents du deffunt 40 sols pour le tout quand il aura sonné à trois cloches et de 30 sols quand il sonnera à deux cloches et , pour les enfants, il sera payé 15 sols pour le tout... »*

Le 26 ventôse² an II de la République, s'est présenté à la municipalité le citoyen Pierre Jacques Guérin, originaire de la commune de Vieux Pont et demeurant en celle d'Abbeville³, lequel déclaré qu'il est dans l'intention d'ouvrir une école dans notre commune pour enseigner à la jeunesse à lire, écrire, l'arithmétique et les principes de la langue française. Il nous a produit un certificat de civisme de la commune d'Abbeville.

Il semble donc que l'existence d'une école ait été une tradition pratiquement ininterrompue à Notre Dame De Fresnay. En 1808, la commune forme le projet de s'associer avec Montpinçon et Saint Martin de Fresnay pour obtenir un instituteur. Le sous-préfet de Lisieux adresse au Maire de Notre-Dame-de-Fresnay, la lettre suivante :

CABINET.

Sous-Préfecture.

N^o.Répondre le
15. 8. 1808

Lisieux, le 30 Septembre 1808

Le SOUS-PRÉFET de l'Arrondissement de Lisieux;

Au maire de Notre Dame de Fresnay

Sur la réclamation que vous avez présentée Monsieur,
conjointement avec les maires de St Martin de Fresnay et Montpinçon
tendante à obtenir pour instituteur le sieur Charles
Toussain Henri, Mr le préfet a pris un arrêté portant que
les conseils municipaux des communes cy dessus citées se réuniront
le 9 octobre prochain sous la présidence du Maire de St Martin de
Fresnay pour délibérer sur le choix d'un instituteur et sur
l'indemnité de logement à lui accorder. Je vous prévins que j'ai fixé
cette réunion au dimanche 9 octobre prochain, vous
voudrez bien prévenir le conseil municipal de votre
commune de se rendre le jour cy dessus indiqué au domicile du
Maire de St Martin de Fresnay qui présidera aux conseils
municipaux assemblés, la note de M. le Préfet auquel
ils devront se conformer.

Lisieux le 30 septembre 1808

Le sous préfet de l'arrondissement de Lisieux

Au maire de Notre Dame de Fresnay

Sur la réclamation que vous avez présentée Monsieur conjointement avec les Maires de
St Martin de Fresnay et Montpinçon tendante à obtenir pour instituteur le sieur Charles
Toussain Henri, Mr le préfet a pris un arrêté portant que les conseils municipaux des
communes ci-dessus citées et celui de votre commune... se réuniront sous la Présidence
du Maire de Saint Martin De Fresnay pour délibérer sur le choix d'un instituteur et sur
l'indemnité de logement à lui accorder. Je vous prévins que j'ai fixé cette réunion au
dimanche 9 octobre prochain, vous voudrez bien prévenir le conseil municipal de votre
commune de se rendre le jour cy dessus indiqué au domicile du Maire de St Martin de
Fresnay qui présidera aux conseils municipaux assemblés, la note de M. le Préfet auquel
il devront se conformer.

Je vous salue 10 -signé : Cordier

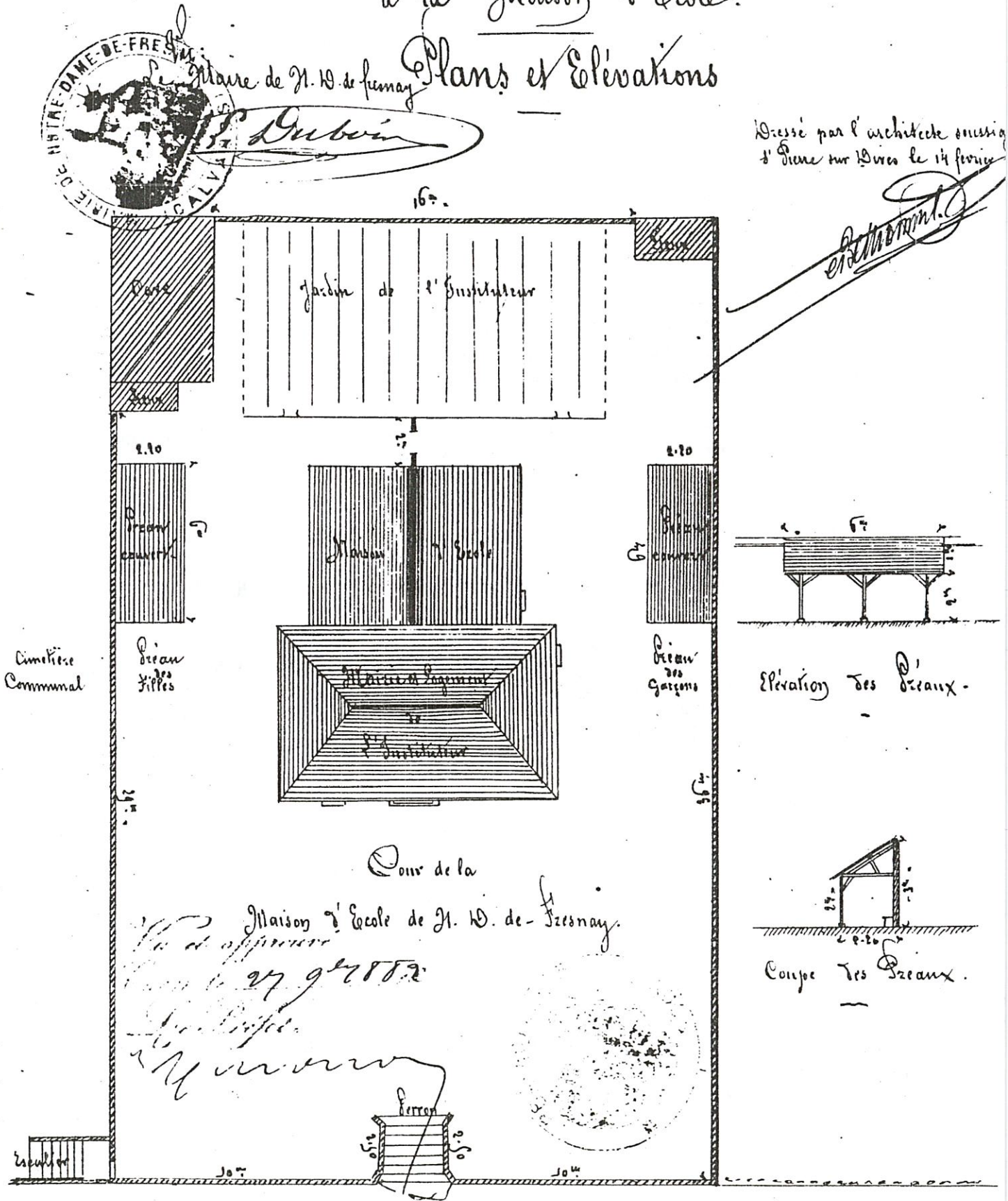
BAT. SCOLAIRES
CALVADOS
CONTROLE. N.º 13.
Caen, 30 juin 1882.

Commune de J. B. de Pesnay.

Construction de 2. Préaux couverts et murs de clôture
à la Maison d'Ecole.

Plans et Elevations

Dressé par l'architecte soussigné
à Paris sur Bords le 14 février



Chemin Val no 1 de Joux à H. D. de Fresnoy

Ce projet n'aboutira pas et il faudra attendre 1970 et la fermeture de l'école de Notre-Dame-de-Fresnay pour que les enfants de cette commune, ceux de Montpinçon et une partie de ceux de Saint-Martin-de-Fresnay soient regroupés dans le nouveau groupe scolaire construit au Billot qui sera à son tour fermé en 1992.

En 1833, Monsieur Alix est instituteur à Notre Dame De Fresnay. Il l'est encore en 1856 et sera remplacé l'année suivante par Monsieur Madelaine.

Cependant en 1872, la maison d'école louée par la commune à un particulier ne correspond plus aux critères exigés et le sous-préfet adresse à la municipalité la note suivante⁴ :

Monsieur le Maire,

L'installation du service de l'instruction publique dans la commune de Notre-Dame-de-Fresnay laisse beaucoup à désirer. La maison louée par la commune se compose, en effet, que d'une cuisine, d'une chambre et d'une salle de classe ; elle est en plus en communauté avec une autre habitation.

Le bail de la maison doit expirer le 25 décembre 1873 et d'ici là aucun changement n'est à faire, mais il serait fort désirable qu'on s'occupât dès à présent d'un projet de construction.

Je vous prie de soumettre la question à votre conseil municipal.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée..

Cette suggestion du sous -préfet est accueilli favorablement. En 1878, la commune acquiert un terrain de 9 ares, appartenant à Madame de Bernier pour la somme de 1200F. La même année, le devis de la construction d'une école d'un montant de 13 745 F est approuvé par le Conseil Muniipal. Le total des dépenses pour la construction de l'école s'élève donc à 14 745 F

Le financement en sera assuré par :

Legs de Monsieur Louis Moutier	10 000 F
Subvention	3 000 F
Participation communale	1 745 F

On constate donc que le financement de la construction a été assuré par le legs de Monsieur Moutier.

Pour quelles raisons ce legs a-t-il été donné à la commune, dans quelles circonstances. C'est ce que nous allons voir maintenant grâce à l'étude de Monsieur Charles Fouques descendant de Louis Moutier.

Jacky Maneuvrier

LE TESTAMENT DE LOUIS MOUTIER

Texte du testament olographe

Ceci est mon testament :

Louis Moutier, rentier chez MM. Masurier le Jeune et fils, rue d'Omale (sic) 16, à Paris.
Je soussigné sain de corps et d'esprit déclare disposer ici mes dernières volontés.

1° Je lègue mes propriétés et mes biens à mes héritiers légitimes, à mes neveux et nièces, enfants de mon unique frère Léon Moutier, cuisinier pâtissier à Lima (Pérou), le père et la mère jouiront de l'usufruit de mes biens de Saïgon (Cochinchine) jusqu'à la majorité de leurs enfants.

2° Il sera avant tout prélevé sur mes fonds disponibles ou sur le produit de mes immeubles, une somme de dix mille francs pour les frais d'embaumement et de cercueil en plomb et bois, transport de mon corps et achat de terrain à perpétuité avec tombeau en pierre dans le cimetière de mon village de naissance, à Notre-Dame-de-Fresnay, près de Livarot... (où je désire être enterré).

3° Il sera également prélevé aussitôt qu'il se pourra une somme de mille francs qui seront distribués aux plus pauvres de ma famille cousins et cousines ou leurs enfants, sinon aux plus nécessiteux du village.

4° Il sera prélevé également sur le produit de mes immeubles, aussitôt qu'il se pourra (à moins de provisions), une autre somme de dix mille francs pour bâtir ou améliorer une école laïque des deux sexes, près de l'église qui m'a vu naître et non loin de mon tombeau.

5° Je nomme exécuteur testamentaire de mes dernières volontés mon vieux camarade d'école M. Peltier, huissier à Livarot... Je le prie d'accepter une commission de 5%, ainsi que mes bijoux et effets qui se trouveront à ma possession au moment de mon décès".

Alger, le 26 janvier 1872. Signé L. Moutier.

En marge est écrit "Mes propriétés de Cochinchine ont une valeur de cent à cent trente mille francs, mon mandataire à Saïgon est M. E. Renard et Cie et chez le notaire".

Biographie de Louis Moutier

Nous ignorons tout de sa vie entre les années 1827, qui fut celle de sa naissance au village où son père était cordonnier, et 1862 où nous le retrouvons négociant à Saigon. Ses affaires deviennent rapidement prospères, car il offre dans son magasin tout ce qui peut répondre aux désirs des Français récemment établis dans la jeune colonie, de la quincaillerie à l'habillement en passant par l'alimentation, et bien entendu les spiritueux.

Au fil des ans, tandis que sa santé se dégrade, il amasse une coquette fortune pour l'essentiel constituée de biens immobiliers. Vers la fin de l'année 1871, ayant liquidé ses affaires, il s'embarque pour la métropole. Désormais, il ne lui reste qu'une année à vivre.

Une fois en France, s'est-il rendu dans son village natal où il est toujours domicilié ? On le croirait volontiers tant il semble au courant des besoins scolaires de la commune, mais la possibilité qu'il tienne ces renseignements de la plume d'un correspondant n'est pas à exclure. Toutefois, il faut attendre la séance du conseil municipal du 11 août 72 pour que le maire fasse publiquement état de ces besoins. Le bail de la maison abritant l'école expirant l'année suivante à Noël et risquant de ne pas être renouvelé, il devient urgent d'entreprendre la construction d'un bâtiment à cet usage. La commune a déjà jeté son dévolu sur un terrain qui jouxte le cimetière, nommé la Cour de Fortune, et l'on va demander au préfet d'en étudier le processus d'appropriation.

Quoi qu'il en soit, Louis Moutier ne s'est pas attardé dans un Paris hivernal. En quête d'un climat qu'il espère plus doux, c'est à Alger qu'il écrit son testament, en raison de l'aggravation soudaine de la maladie dont il souffre. Dans le courant de l'été, il prête l'essentiel de ses liquidités à un nommé Bergeret, négociant de Lyon dont il ignore la récente faillite. Puis c'est Grasse, l'ultime étape, où la mort le surprendra le 14 décembre 72 dans une chambre de l'Hôtel de la Poste.

Les surprises de la succession

Si M. Peltier avait pu imaginer le guêpier dans lequel il vient de se fourrer, il aurait certainement refusé la proposition de son camarade d'école. Pour l'instant, il s'active, parant au plus pressé.

Trois jours avant Noël, le défunt est enterré dans le cimetière de son village natal, à l'issue d'une messe célébrée en présence de plusieurs prêtres, cérémonie dont le faste est en rapport avec la richesse supposée de la personne inhumée¹.

¹ Du moins si l'on s'en rapporte aux frais : 174.60 f payés au curé pour l'inhumation, 204.10F pour 34kg de cire, 20.60 F pour le voile du corbillard...

Après avoir passé la seconde quinzaine de janvier à Grasse pour régler de nombreuses formalités et payer maintes factures, l'huissier qui a déjà avancé quelques milliers de francs entreprend l'inventaire de la succession. En dehors des propriétés de Cochinchine, l'actif ne comprend que les trois obligations Bergeret dont le recouvrement apparaîtra vite aléatoire.

Quant aux mirifiques terrains d'outre-mer, tous les correspondants, exagérant peut-être à dessein dans l'espoir de les racheter à bas prix, s'accordent sur l'état de délabrement des constructions qu'ils portent. Certaines sont menacées de démolition pour cause de sécurité publique, et s'il fallait réparer les autres, une somme de vingt mille francs y suffirait à peine. Comme il n'est pas question de traiter à des prix dérisoires, toutes les tentatives de vente échoueront.

Restent donc les loyers, mais le cours de la piastre n'a jamais été aussi bas en raison de la crise économique qui sévit dans la colonie. Et peut-on parler d'augmentation lorsque les locaux ne sont pas entretenus ?

La mort de Léon Moutier.

Pour l'instant les fonds ne rentrent pas, et Léon Moutier mourra de maladie à Lima le 31 octobre 73 avant d'avoir reçu l'argent qui lui eût permis de désintéresser ses créanciers les plus pressants, et ceux-ci d'accourir à la curée. Sa veuve et ses cinq filles, dont l'aînée vient d'avoir douze ans et la cadette tout juste deux, sont jetées à la rue dans la plus noire misère. Rapatrié par les soins du consul de France, tout ce monde pitoyable débarque au Havre vers la fin du mois de novembre, sans argent et sans avoir où aller. Les parents de la veuve Moutier sont morts, ainsi que ses beaux-parents. Son frère, ci-devant chercheur d'or malchanceux en Californie et sa sœur, veuve au retour d'un séjour désastreux à Saïgon, viennent de s'embarquer pour la Nouvelle Calédonie. Seul recours, Victor Fouque, un oncle de son mari, propriétaire à Montpinçon... Et c'est une femme désespérée, flanquée de cinq fillettes dépayées ne parlant guère qu'un mauvais espagnol, qui par un triste jour d'hiver pousse la barrière de la Cour Belleau²

² l'huissier recevant enfin des fonds de Saïgon versera à partir de mars 1974 une somme de cent francs par mois (portés ensuite à cent cinquante) pour la pension des Moutier, et avancera 1500 F à la Cie Gle Transatlantique sur les 3656 F dus pour le passage.

Le legs à la commune de Notre-Dame-de-Fresnay.

Alors que le projet d'école préparé par l'agent voyer est accepté depuis plus d'un an et que le terrain est acheté, voici que surgissent des difficultés d'ordre financier. Au cours de la séance du conseil municipal du 15 février 74, le maire annonce que le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes rejette la demande de subvention escomptée. La réparation des chemins vicinaux et l'ouverture de nouvelles voies absorbent tous les fonds disponibles. En outre, les travaux à effectuer à l'église et au presbytère se montent à quelque douze mille francs, ce qui signifie un supplément d'imposition pour les conseillers et les plus imposés. Seule éclaircie dans cette grisaille, la nouvelle officielle du legs Moutier.

Et voici que les mois passent sans apporter les fonds attendus. L'argent manque, et l'huissier cherche à gagner du temps. Lorsqu'il répond enfin à plusieurs lettres du maire, c'est pour réclamer un délai de deux mois pour permettre la convocation du conseil de famille, lequel se réunira un an plus tard, le 10 février 76.

L'exécuteur testamentaire y expose la situation financière : Elle n'est guère brillante³. En présence du juge de paix, les assistants ne formulent pas d'objections à l'exécution complète des clauses du testament, mais ils la subordonnent à la réalisation de la vente des terrains d'Extrême-Orient. Pour la commune dont le besoin d'argent est désormais urgent, une telle réponse équivaut à une fin de non recevoir, aussi met-elle à exécution la menace déjà envisagée de recourir à la justice. Le Tribunal civil de Lisieux lui donnera satisfaction en juin 76, accordant toutefois un délai d'un an pour rassembler les fonds.

L'année 1877 s'annonce mal à Notre-Dame-de-Fresnay. La foudre est tombée sur le clocher, ruinant la flèche, et le devis de réparations s'alourdit encore. Une nouvelle demande de subvention connaît le sort de la précédente et il faudra de nouveau recourir à un supplément d'imposition. Et voici que l'administration, non contente de vouloir réduire la capacité d'accueil de la classe à vingt-cinq élèves, sous prétexte d'économies, remet en question l'implantation même de l'école à proximité du cimetière.

Pourtant celle-ci n'avait-elle pas été acceptée comme en témoignent le procès-verbal du commissaire enquêteur, le rapport de l'inspecteur primaire et l'avis favorable du Conseil départemental ?

De plus, le choix d'un autre terrain entraînerait des frais d'expropriation considérables et son emplacement ne serait pas conforme à la volonté du testateur. La municipalité ne veut par revenir sur cette décision, et non sans mal aura gain de cause. En attendant, la nouvelle du versement de M. Peltier sera accueillie avec la satisfaction qu'on devine.

³ Les créances Bergeret s'avèrent irrécouvrables, plus de 7000 F sont perdus dans la faillite frauduleuse du mandataire de Saïgon, la succession est débitrice de 5000 f, sans compter les legs particuliers. Mandat est donné à M. Peltier afin qu'il fasse vendre judiciairement les biens de Cochinchine.

Chicanes de Normand

Du côté des héritiers et de leurs parents l'émotion est à son comble, car ils viennent d'apprendre à peu près en même temps, et la délivrance du legs, et la déconfiture Bergeret⁴. Sur ces entrefaites, Victor Fouque est nommé tuteur datif des mineurs, en raison du remariage de leur mère avec un maçon de Livarot, un veuf besogneux du nom de Robillard.

Le tuteur est un octogénaire de petite taille, sec, au geste vif, au teint vermeil, plutôt brave homme, quoique retors, en raison d'un goût bien normand pour la procédure, exaspéré par l'âge. Dans sa jeunesse, il avait tenu plusieurs fermes dans le Pays d'Auge sans toujours pouvoir éviter la saisie, mais seule la mort le délogerait de la Cour Belleau : Elle appartenait à sa femme, qui pour sauvegarder son patrimoine, vivait depuis plus de trente ans sous le régime de la séparation de biens. Aussi, ne possédant que le minimum insaisissable, son époux pouvait-il se livrer sans retenue à son penchant pour la chicane. Tranquillement accoté au montant de la porte, il s'offrait le plaisir d'attendre, l'air goguenard, l'huissier venant lui présenter son commandement.

La cause des mineurs est en bonnes mains et M. Peltier ne va pas tarder à s'en apercevoir. Pour commencer, le tuteur l'accuse de "morosité et d'indifférence", termes que par la suite le tribunal n'infirmera pas, reconnaissant que depuis l'automne 77 il n'avait plus la même sollicitude qu'auparavant pour les intérêts dont il s'était chargé. Certes, sa santé laissait à désirer et il avait dû renoncer à sa charge d'huissier, mais n'aurait-il pas aussi été excédé par les racontars et les insinuations malveillantes de Mme Robillard à propos de sa gestion ?

L'oncle et la nièce se sont montés la tête mutuellement, et pour avoir la confirmation de leurs soupçons, ils exigent la présentation du compte de succession. Conscient de n'avoir pas terminé sa tâche, M. Peltier fait la sourde oreille. De guerre lasse, il s'exécute enfin le 30 janvier 78⁵.

Est-elle vraiment Si critiquable cette gestion que les demandeurs laissent passer cinq mois avant de produire leurs observations, tout en exprimant des prétentions Si exorbitantes que la partie adverse leur oppose un refus formel Enfin, le tuteur tient son procès.

Le 26 août suivant, alors que M. Peltier victime d'une récente attaque est gravement paralysé, il l'assigne à comparaître devant le Tribunal civil de Lisieux "en des termes injurieux pour son honorabilité". Sans doute, vu son état, lui cacha-t-on le dernier trait de son adversaire. Il devait mourir peu après, et l'on murmura que la contrariété causée par cette affaire avait

⁴ Une perte de 15000 F (sur les prêts), ans compter quatre années d'intérêts.

⁵ les dépenses : 28757F, excèdent les recettes de 3570F et il manque 5000 F pour les frais de concession et de tombeau.

abrégé ses jours.

Les accusateurs n'ont pas pour autant désarmé, et dès le début de l'année suivante, l'action est reprise contre la veuve, tutrice légale de sa fille, unique héritière. Fin juillet, le tribunal rend sa sentence, réduisant à néant la plupart des prétentions des consorts Fouques, les condamnant en outre aux dépens⁶

Que pensez-vous que fait notre tuteur ? Avec un entêtement sénile, il interjette appel pour entendre en juin 80 la confirmation pure et simple du premier jugement et une nouvelle condamnation aux dépens. Quel camouflet ! Le vit-on traîner de ferme en ferme, clamant son bon droit à ceux qui lui offraient le café arrosé tout en riant sous cape. Une chose est certaine : Il se pourvoira en cassation. Son avoué réussit, non sans mal, à le dissuader d'intenter une action sans espoir⁷

Epilogue

Tandis que le tuteur perdait sa cause en appel, on mettait la dernière main à l'école de Notre-Dame-de-Fresnay. Pour en arriver là, il avait fallu huit années fertiles en démarches diverses, en rebondissements imprévus, un procès, et une masse respectable de lettres et de paperasses

⁶ Sont rejetées, entre autres, les demandes tendant à faire figurer au compte recette :

1° La totalité de la créance Bergeret grossie des intérêts, en raison du défaut d'inscription et d'affirmation de cette dernière après la faillite.

2° les 10000 F légués à la commune pour ne pas avoir été pris sur le produit de la vente des immeubles, toutefois celle-ci ayant été réalisée, on reconnaissait à l'héritière le droit de récupérer cette somme. Citons à ce propos une note de l'avoué du Sr Fouques :

"Il a donc bien fait de payer puisqu'il y a eu jugement. Il aurait encore mieux fait de dire qu'il y avait cinq enfants dans la misère et d'empêcher le Gouvernement d'autoriser".

3° Les 310 F de frais de procès pour la délivrance du legs. Par contre, on accorde aux héritiers Moutier un droit de recours contre la partie adverse au cas (très improbable) où le défaut d'affirmation de la créance leur causerait préjudice. La demande de 1000 F de dommages et intérêts de la Vve Peltier est rejetée, on diminue de 400 F l'indemnité de remplacement de l'huissier à son étude, ce qui ramène à 958 F la somme due après l'apurement du compte de succession.

⁷ L'avoué le persuada aussi qu'il ferait mieux de consacrer ses forces à la gestion des comptes de tutelle. Il eut la sagesse de s'en décharger sur un mandataire. Libre de son temps, il méditait un nouveau procès contre Mme Marie (fille de M. Peltier), lorsque les époux Robillard, échaudés par les frais d'instance qu'ils avaient supportés seuls, lui signifièrent par voie d'huissier leur "défense formelle de parler et d'agir en leur nom et de les faire intervenir dans ce procès de quelque manière que ce soit". L'affaire en resta là, mais le tuteur persistant à s'opposer au paiement de la somme due à Mme Marie, celle-ci conservait par devers elle des pièces importantes de la succession. On était toujours dans cette situation en 1894, en dépit du décès de Victor Fouques à la Cour Belleau en 1889, à l'âge de 93 ans. (Plusieurs procès mineurs ont été passés sous silence.)

administratives de toutes sortes⁸

L'édifice ressemblait sensiblement à celui que nous voyons aujourd'hui, la vétusté en moins. La pièce à gauche du couloir d'entrée était réservée à la mairie. Le logement scolaire occupait le reste du rez-de-chaussée et l'étage. Deux rangées de fenêtres, regardant sensiblement le levant et le couchant, éclairaient la salle de classe située derrière le bâtiment principal. Une cloison à mi hauteur séparait filles et garçons, qui pourtant se retrouvaient à leur gré sur le chemin, parfois fort long, entre l'école et leur domicile.

En raison de la création de la grande commune de L'Oudon en 1972⁹, la cour ne retentit plus des cris joyeux des enfants, un groupe scolaire ayant été construit au Billot. La maison sur la rue a été louée à des particuliers. La salle de classe sert de mairie annexe et accueille tous les mois le conseil municipal intercommunal.

M. Paul Robillard¹⁰ qui fut pendant dix-huit ans maire de Notre-Dame-de-Fresnay, s'était étonné en découvrant l'existence du legs Moutier dans le registre des délibérations que son lointain prédécesseur n'ait rien fait pour en rappeler le souvenir. Replaçons-nous dans le contexte de l'époque en évoquant les discussions souvent passionnées, les innombrables démarches, les racontars désobligeants, le procès enfin, et tout ce temps perdu pour arracher ce legs des héritiers sans grandes ressources, certes, mais plutôt avides¹¹, et nous comprendrons que le maire d'alors n'éprouva pas le besoin d'exprimer plus de reconnaissance au testateur que n'en montrèrent ses principaux bénéficiaires. car Louis Moutier n'a pas eu de tombeau¹²

⁸ Le devis primitif se montait à la somme de 15 540F il 340F pour la maison d'école, 4200F pour les murs de clôture, le préau, etc... Compte-tenu de l'achat du terrain à 70F l'are, il fallait réunir 17 000F. En mai 1877, cette somme avait été diminuée de 1995F économisés sur les murs de clôture. La pièce servant de mairie occupait une surface de 22m2 et la salle de classe 38,50 m2.

⁹ Association faite le 26-12-1972 des communes suivantes : Ammeville, Berville, Ecots, Garnetot, Grandmesnil, Lieury, Montpinçon, Notre-Dame-de-Fresnay, St Martin-de-Fresnay, Tôtes.

¹⁰ Qui n'a pas de parenté avec l'homonyme cité plus haut.

¹¹ Mme Robillard, en août 1883, à l'occasion d'un procès qu'elle perdit où elle se voyait réclamer par la Cie Transatlantique les 2156 F qu'elle devait encore, émit la prétention de se faire rembourser par ses trois aînées des sommes correspondant au prix de leur passage. Buraliste Trouville, elle n'était plus sans ressources. En outre, en prévision de ce procès, elle s'était fait avancer abusivement par le mandataire de Saïgon, 2000 F en juin et 3000 F en septembre.

¹² Une faillite de moins, et M. Peltier exécuta; entièrement les clauses du testament. Après sa mort, il n'y eut plus d'exécuteur testamentaire. Les héritières partirent au loin. Elles luttèrent longtemps contre une pauvreté qui ne les quitta guère, sauf pour deux d'entre elles. Après une première vente de terrains en 1897 pour la somme de 50 000 F, pensa-t-on seulement au tombeau de Louis Moutier, mais la tombe pour laquelle aucune concession

Sans pouvoir nous résoudre à l'évidence, en vain l'avons-nous cherché parmi les sépultures anciennes, autour d'une église qui n'est plus "celle qui le vit naître" ¹³ Mais Monsieur Paul Robillard dont l'érudition est grande pour tout ce qui a trait à sa commune~ et bien au-delà, ne l'ayant jamais découvert en dépit de ses recherches, on ne peut que conclure à son inexistence. Puisse cet article d'un arrière-petit-neveu et lointain héritier de Louis Moutier réparer, d'une certaine façon, l'ingratitude dont il fut victime après sa mort.

Charles Fouques



M. Paul Robillard.

n'avait été prise était peut être déjà abandonnée, voire relevée ? Elle l'était sûrement lors de la dernière vente de 1916 qui rapporta 100 000 F. Ainsi se termina une indivision de 44 ans fertile en péripéties.

¹³ Atteinte en 1943 par une bombe tombée d'un avion isolé, elle subit de tels dommages qu'il fallut la reconstruire entièrement

Depuis que ce texte a été écrit, M. Paul Robillard a mené bien un projet qu'il avait plus d'une fois caressé. Malgré ses 84 ans, il a accompli toutes les démarches nécessaires, (grâce à l'accord de M. Jean Denis, maire de l'Oudon, et du conseil municipal de L'Oudon, une plaque commémorative a été apposée le 10 avril 1985 dans l'ancienne salle de classe. Elle porte ces simples lignes

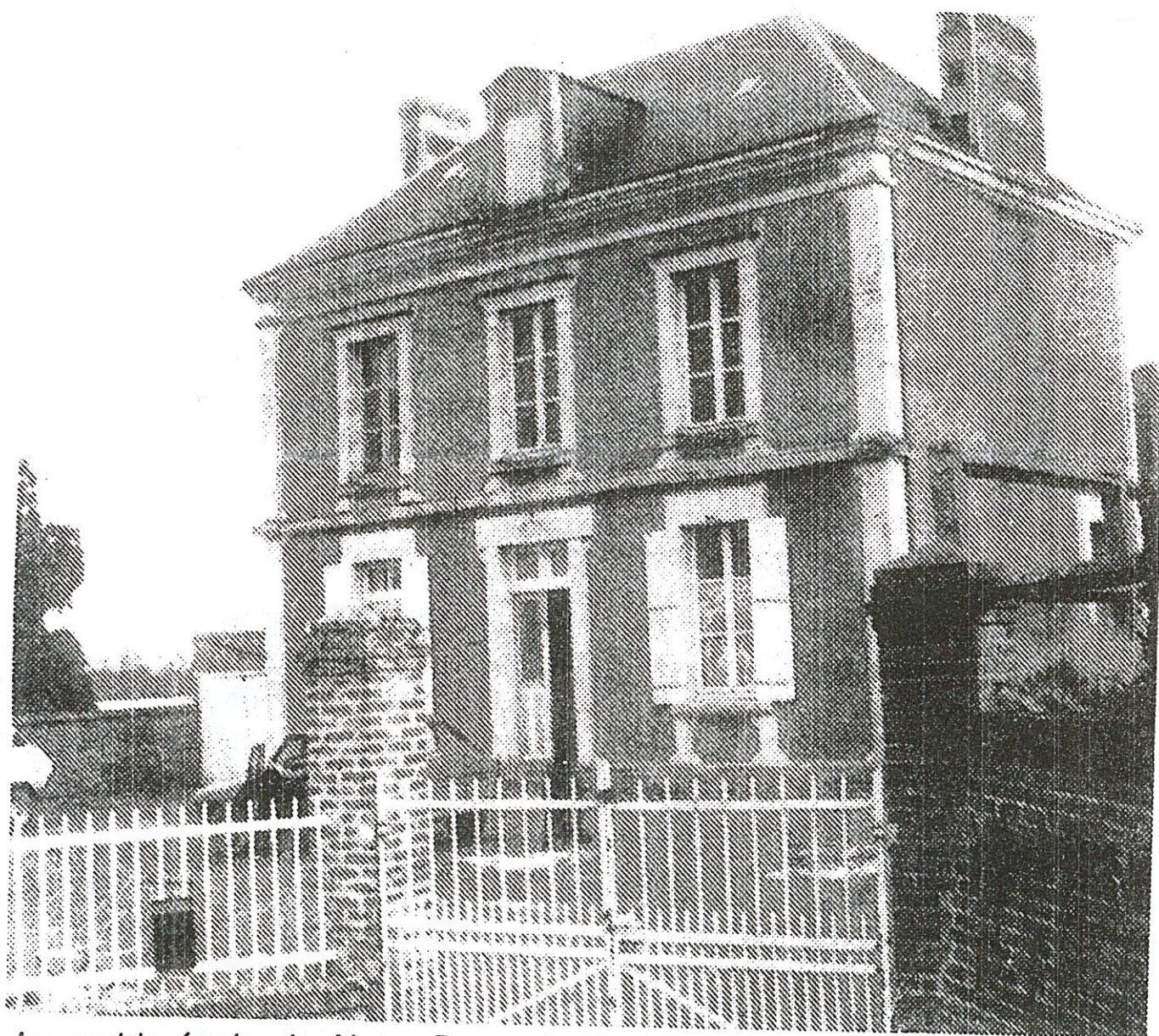
"Souvenir de Louis Moutier (1827-1872)
Généreux donateur de la Mairie-école
de Notre-Dame-de-Fresnay".

Le 15 juin 1985, la commune de Notre-Dame-de-Fresnay rendait hommage à Louis Moutier auteur d'un legs de 10 000 F pour la construction de l'école communale en 1880

**Sur la photo de F. Havin publiée par Ouest-France,
on reconnaît de gauche à droite :**

Almir Bellier, conseiller municipal de L'Oudon, Monsieur Paul Robillard ancien maire de Notre-Dame-de-Fresnay, Monsieur Georges Corset, maire-délégué de Notre-Dame -de-Fresnay, Monsieur Jean Denis, maire de L'Oudon, docteur Marcel Rivière, conseiller général, maire de Saint-Pierre-sur-Dives, Monsieur André Denoly, ancien conseiller général, président du Syndicat Mixte d'Aménagement Rural de Saint-Pierre-sur-Dives, Monsieur Michel Bénard, maire-délégué de Tôtes. (N. D R. L.)





La mairie-école de Notre-Dame-de-Fresnay.

Notes sur les terrains de Cochinchine

Situés à Saïgon et dans la banlieue immédiate, d'une contenance de 13ha 60 a, ils furent en 1865 achetés aux Domaines par Louis Moutier pour une somme de 858 F. Par la suite, il devait y faire bâtir plusieurs maisons et magasins et revendre cinq parcelles, les deux dernières ventes étant signées après sa mort. Les biens qui restaient étaient estimés 93 000 F en 1873. En raison de deux faillites de mandataires et de la malhonnêteté d'un ou deux d'entre eux, plus de 15 000 F s'évaporèrent au fil des ans. Aussi les revenus, par ailleurs amputés par des frais d'entretien pas toujours justifiés et ultérieurement diminués par les ventes, atteignirent rarement des chiffres satisfaisants, 3350 F en moyenne par an de 1881 à 1886, pour tomber ensuite à la moitié, voire le quart de cette valeur, et souvent à rien.

La venue sur place d'un représentant des cohéritiers qui vendit un terrain pour couvrir les frais de sa mission, permit enfin d'avoir une connaissance précise de la situation. Peu après, en 1897, un lot de 1400 m² entièrement bâti et très bien situé, trouva acquéreur pour 50.000 F. Le reste, 8 ha 32 a, mais ne portant guère que des paillotes, fut vendu 100 000 F en 1916.

Ainsi prit fin une indivision de 44 ans, avec des héritières mineures jusqu'à 1912, d'une gestion très difficile, encore aggravée par des dissensions internes et par la méfiance souvent justifiée envers les mandataires, sans parler de l'éloignement. Une lettre ne mettait-elle pas un mois pour parvenir à destination ?

Après la Première Guerre mondiale, à Saïgon, le prix des terrains monta en flèche, et les vendeurs se mordirent les doigts de n'avoir su attendre encore un peu.

Extraits de correspondance

Saïgon, le 17 juillet 1913. "Vous savez que les revenus de vos terrains sont surtout constitués par de petits loyers perçus sur des droits d'occupation de paillotes et de cases. Il a été constaté plusieurs cas de peste bubonique chez les occupants, aussi la police fait de nombreuses tournées... en vue de l'hygiène, de la propreté, oblige les indigènes à munir leurs cases de tinettes à vidanges etc. (Indisposés par ces mesures, certains menacent de partir, mais le mandataire veille). J'ai causé avec les agents, les priant d'user de modération. J'espère y avoir réussi pour le moment".

Le Havre, le 12 mai 1887. Du mandataire des cohéritiers à Me Chauvin, notaire à Grasse, en vue d'obtenir une pièce manquante dans l'espoir de toucher, enfin, une somme de 8000 F, montant d'expropriations, en attente depuis près de cinq ans.

"Il reste il est vrai, une clause qui n'a pas encore été remplie celle des mille francs à payer aux plus pauvres de la famille, ayant reconnu qu'il était difficile d'établir quel était le plus pauvre en dehors des héritiers, mais cette clause pourra facilement être remplie dès qu'il sera établi à qui revient cette somme, et en tous cas, je crois pas que cela puisse empêcher le paiement l'indemnité en question "

Ce passage embarrassé i trahit-il pas la mauvaise conscience de son auteur ? ce qu'on avoue n'est rien côté de ce que l'on cèle ! En cas de difficultés, à supposer que l'on ait consulté les cousins, ne pouvait-on p~ attribuer ce legs "aux plus nécessiteux de la commune", comme l'avait prévu le testateur ? Les pauvres n manquaient pas. En 1880, il étaient 15 sur environ 21 habitants, et le maire ne disposait que des 100F provenant des concessions du cimetière, alors qu'il lui en aurait fallu 283 pour leur attribuer journallement 500 g de pain pendant le premier trimestre de l'année.

Pas plus que celles relatives à la concession et au tombeau, cette clause ne fut exécutée. Tel est souvent le sort des choses sans cesse remises à plus tard. Enfin, n oublions pas que les sœurs Moutier et leur mère ne quittèrent la misère que pour retrouver une pauvreté dont elles eurent bien du mal à se débarrasser.

Charles FOUQUES

L'article de M. Fouques a été précédemment publié dans la revue « Le Pays d'Auge » dans les numéros 4 et 5 d'avril et mai 2000

Chanson d'amour du XVIIIe siècle

Les archives de la Société historique de Lisieux renferment de nombreux documents manuscrits variés, inédits et parfois surprenants. Parmi ceux-ci, une amusante et un peu leste chanson manuscrite, anonyme, écrite sans doute, si l'on se fie à la graphie, au XVIIIe siècle. En voici la transcription :

« A peine ai-je quitté l'enfance
Que nos bergers me font la cour
En vain maman me fait défense
D'écouter leur cour d'amour.
Souvent sur ce point je friponne
Si quelqu'un s'y prend poliment
Je gronde d'abord le galant
Mais tout bas, mon cœur lui pardonne

Tous les matins dans nos prairies
L'amour fait moissonner des fleurs
Aux bergères les plus jolies
Ou s'en fait des filtres d'honneur
Si par hasard quelqu'un m'en donne
Par un certain air nonchalant
J'accuse d'abord le galant
Mais tout bas mon cœur lui pardonne.

Sue mes cheveux, mon teint ma taille
Colin fait d'aimables chansons
Je feins de croire qu'il me raille
Maman m'a dicté ces leçons
Quand pour moi sa flûte résonne
Quoique je trouve son jeu doux
J'affecte un mordant courroux
Mais tout bas mon cœur lui pardonne.

Si en tête à tête en ce bocage
Je me trouve avec ce lutin
Ses yeux, sa main font un ouvrage
Dont j'entends déjà tout le fin
Souvent ma fierté s'en étonne
Je voudrais ne pas l'écouter
Je fais semblant de l'irriter
Mais tout bas mon cœur lui pardonne.

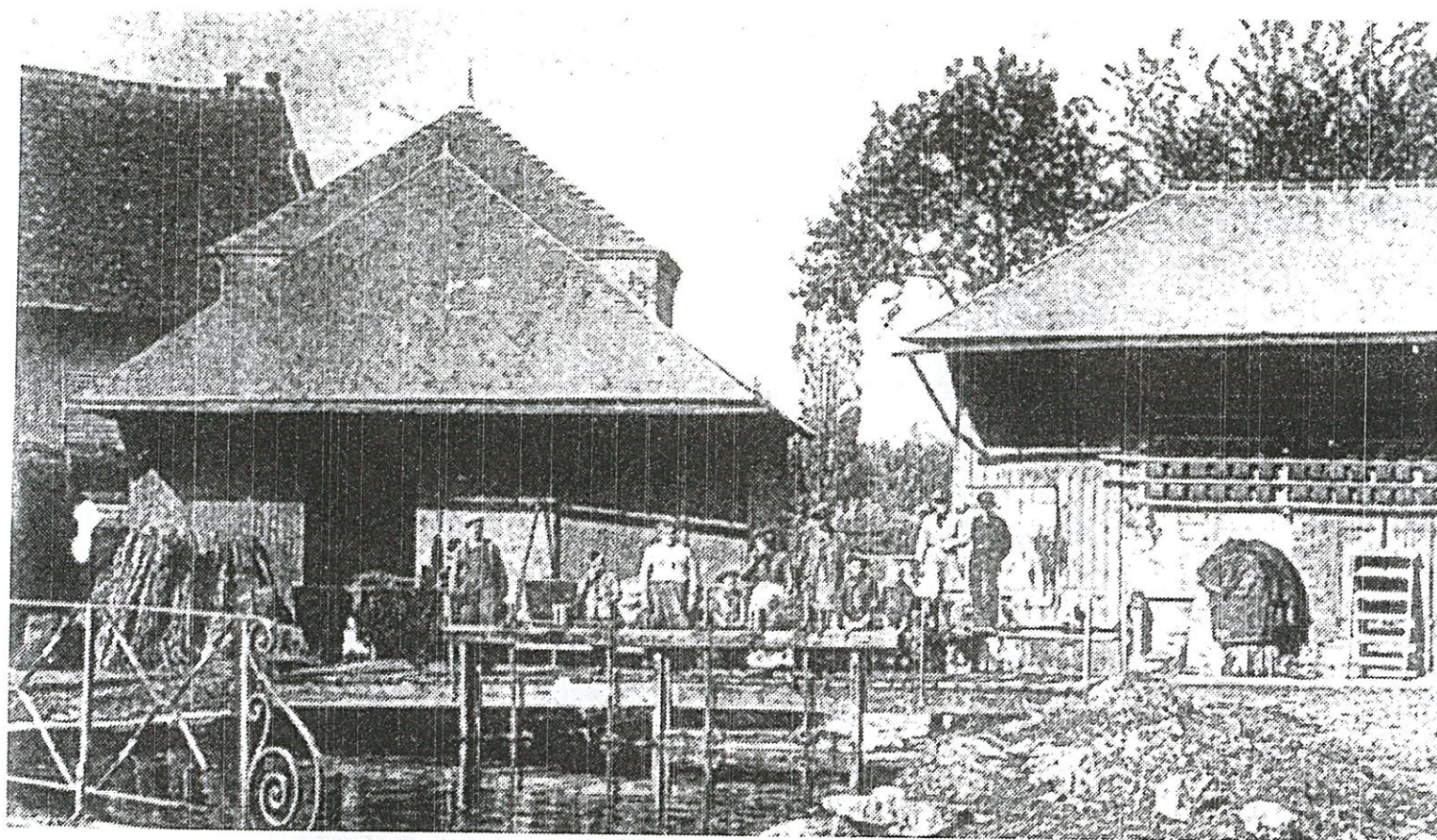
Il me jette sur la fougère
 Par lui mon lacet est coupé
 Je feins de me mettre en colère
 Et de mon bras il st frappé
 Mais malgré les coups que je donne
 Il n'en devient pas plus discret
 Je crois qu'un démon en secret
 Lui dit que mon cœur lui pardonne.

Texte recueilli par Danièle Lelong

Chanson Nouvelle

À peine ay-je quitté l'enfance
 que nos bergers me font la cour
 En vain ~~à l'instar~~ ~~mon~~ ~~ma~~ ~~maman~~ ~~me~~ ~~font~~ ~~la~~ ~~cour~~
~~Je suis~~
 Je écoute le bon d'Amour.
 Souvent par caprice je réponds
 Si quelqu'un s'y prend joliment
 je gronde d'abord le Galant
 mais tout bas mon cœur lui pardonne
 tout le matin dans des prairies
 L'Amour sifflait messager des fleurs
 aux bergères les plus jolies.
 ou s'en fait des fêtes et trépasser.
 Si par hasard quelqu'un me demande
 par un certain air nonchalant
 j'accuse d'abord le Galant
 mais tout bas mon cœur lui pardonne





Les deux moulins à tan au début du XXe siècle

Moulins et tanneries de Saint-Pierre-sur-Dives

Dans l'intention de venir habiter les bords solitaires de la Dives sur les terres qu'il possède, Guillaume, Comte d'Eu, ordonne la construction d'un manoir en son fief d'Epinay.

En 1011 au moment des derniers travaux, il meurt. Sa veuve, la vertueuse Lesceline, sans doute pour perpétuer le souvenir de son mari dans le pays, transforme cet établissement féodal pour y accueillir une communauté religieuse. C'est le départ de l'abbaye de Saint-Pierre-Sur-Dives. Par suite de dotations, cette seigneurie devient ecclésiastique c'est-à-dire tenue par un abbé et des religieux. Son importance est grande, elle perçoit les dîmes de nombreuses paroisses et l'étendue de sa juridiction est remarquable. Malgré cette richesse, ses tenanciers se plaignent souvent de ne pouvoir disposer de toute l'eau de la rivière selon leurs besoins. A cette époque, il semble que pendant les périodes de sécheresse, toute l'eau disponible du cours de la Dives ne leur parvient pas exclusivement. Les causes en sont : la faible pente de la vallée, la proximité de la seigneurie de Carel, les droits des habitants de la rive gauche principalement de la paroisse de Donville. Et surtout, la limite de la propriété des moines car selon la coutume féodale de Normandie, à la sortie des terres d'un usager, l'eau détournée doit avoir regagné son cours naturel. Or, pour le moulin de Carel ce cours est un point bas du milieu de la vallée (la vieille rivière aujourd'hui). Pour remédier à ce défaut, le bief de Saint-Pierre est modifié. Désormais, il traverse des terres de la seigneurie de Carel pour venir s'alimenter avec toute l'eau qui passe sous les roues des moulins. Cette disposition, à cause du reflux qu'elle provoque, ralentit et perturbe la mouture des grains. Les meuniers qui se succèdent depuis le Moyen-Age tentent de soustraire à cette contrainte en envoyant les eaux utilisées directement par un fossé dans le lit naturel de la rivière. Une copie d'arrêts de justice du 13 août 1670 produite pour le procès de droit d'eau entre Noël Le Jeune, seigneur de Carel et Georges Dunot, Comte et Abbé de Saint Pierre, fait référence aux transactions de 1390, 1405, 1560 et 1646 sur le même sujet.

Après la Révolution, l'établissement du règlement d'eau équitable se révèle nécessaire. Il faut attendre 1828 pour que, suite à une pétition des riverains, l'administration des Ponts et Chaussées présente un projet dont l'application fait disparaître ce problème séculaire. En 1855, la transformation des moulins à blé et à orge de Saint-Pierre-sur-Dives, en moulins à plâtre et à tan et la mise en place d'une pêcherie provoquent la colère des autres usagers. Le niveau des eaux réglementaire est abusivement haussé de 30 cm ce qui déclenche des inondations sur les propriétés riveraines et notamment dans les échangeurs des tanneries, de plus, le passage à gué sur la place du planitre devient impraticable¹

De nouveaux règlements sont successivement proposés. Dans l'un d'eux un trait de niveau tiré

¹ Jusqu'au XIX^{ème}, l'eau de décharge du moulin et du bief (trop plein) s'écoule sur cette place. La nappe qui se forme à 48 m. de large et au plus profond 0,56m. le chemin de charroi, venant de la rive gauche, qui dessert des tanneries et des herbages jusqu'à la rue de l'Eau, la traverse.

depuis le bief du moulin de Carel jusqu'à l'Hospice, point de décharge du canal des moulins dans le lit naturel de la Dives, permet de connaître les caractéristiques de l'équipement hydraulique du site. Avec la connaissance de ce document et les vestiges des trois moulins que l'on peut voir encore aujourd'hui, il est plus facile de comprendre l'histoire de chacun d'eux².

Le moulin le plus ancien est actuellement la propriété de M. Aubrée, menuisier. Depuis le pont reliant la rue du Manoir de l'Elu à la place devant les ateliers municipaux il est en partie visible. Ce qui frappe le plus le visiteur est le courant d'eau de décharge du bief qui jaillit entre les bâtiments. A l'intérieur que nous avons visité en 1991, sur une chambre à eau, est installée une turbine hydraulique de 20 à 30 cv, jadis employée par les tanneries Fortin pour la préparation du tan et les machines situées à proximité. La date du premier moulin édifié sur cet emplacement ne nous est pas connue. Compte-tenu de sa fonction au travers des siècles : moulin banal à blé et à orge à deux tournants cette implantation doit être contemporaine à l'instauration de la féodalité dans le bourg de Saint-Pierre-sur-Dives, autour du XI^e siècle. Les habitants soumis à son ban doivent obligatoirement y faire moudre leurs grains. Sa valeur locative est bonne. En 1667, à cause du projet d'introduction de la réforme de Saint Maur, les revenus de l'abbaye sont évalués à environ 15 000 livres par an. A lui seul, il rapporte plus de 1200 livres soit environ 8%³. A la Révolution, il est saisi et mis sous séquestre puis vendu avec maison et dépendances pour 32 222 francs. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, il reste affecté à la mouture du blé. Il est ensuite transformé plusieurs fois à des fins industrielles pour la tannerie principalement. Les vestiges des deux autres moulins à tan sont visibles à l'autre extrémité de la place. Celui de droite est arrêté depuis 1930.

En 1886, l'incendie qui le détruit cause 20000 francs de dégâts. L'autre à gauche, a été transformé pour faire tourner des machines équipant la tannerie Coeuret. Les grands pignons en fonte nécessaires pour transmettre la force motrice de 8 cv dans l'usine sont toujours en place. Apparemment, ces deux moulins sont reconstruits au même endroit que ceux ayant existé dans le temps. Le plus ancien, à foulon, est déjà cité au XV^e siècle, l'autre à tan plus récent, est édifié à la fin du XVII^e siècle. L'occupation et la propriété du sol n'ont pas permis, comme la règle de l'art l'exige, qu'ils reçoivent directement l'eau du bief pour faire tourner leurs roues à aubes. Leurs créateurs ont dû se contenter de celle déjà utilisée par le premier moulin sans modifier le niveau sur la place du planitre, à cause du passage à gué. Pour avoir la puissance requise au levage de leurs pilons, une chute d'eau a été créée en approfondissant le canal de décharge. La situation de ces trois établissements est préjudiciable à leur bon fonctionnement. Malgré les précautions prises, lorsque l'un des moulins à tan dégraine (s'arrête pour la vidange du tan et refait le plein l'écorce de chêne en fagots), l'eau remonte sous les roues des moulins à blé et à orge. Ce reflux est très gênant pour la bonne marche des meules.

² Après 1856, d'amont en aval des trois lieux de l'utilisation de l'énergie hydraulique, la différence de niveau est de 3,938m qui se répartit ainsi : - moulin à blé et à orge de Carel - bief référence 0 - chute d'eau 1,482m - 2 roues l'une diamètre 4 m - l'autre 3,22m - moulin à tan et à rabette (ex-moulin à blé et orge) à St Pierre - pente bief 0,151m - chute 1,58m - roue diamètre 5,32m - 2 moulins à tan - chute 0,725m - chacun une roue d'environ 5m - canal de décharge donc - 3,938m>.

³ Archives départementales du Calvados : série H-fonds de l'abbaye.

Avant l'électrification, tous ces problèmes d'eau n'empêchaient pas les tanneries d'être actives et même par moments, d'être plus prospères qu'ailleurs. Selon tous les auteurs de l'histoire de St Pierre, comme par exemple, en 1895, Aristide Bisson, l'origine de cette industrie est due aux moines Bénédictins. Cette affirmation repose sur un manuscrit d'Ordéric Vital, religieux de l'Abbaye de Saint Evroult, né en Angleterre en 1075 et mort après 1141. Ce document de référence, traduit et publié en français moderne au début du XIX siècle, laisse apparaître que *"à la mort d'Ainard en 1078, Foulques, prieur d'Ouche, fut nommé abbé de Notre Dame de l'Epinay. Il amène avec lui, quatre moines de son abbaye, très instruits dans le culte divin et connaissant parfaitement la préparation des cuirs"*. Pour que des documents crédibles permettent de se faire une idée de cette industrie, il faut attendre les XVII & XVIII siècles. Parmi ceux qui sont déposés aux archives départementales, la liste des taillables de 1712 donne 5 contribuables assujettis à cet impôt 1 mégissier, 1 corroyeur et 3 tanneurs : Guillaume, Jean et Pierre Lambert.

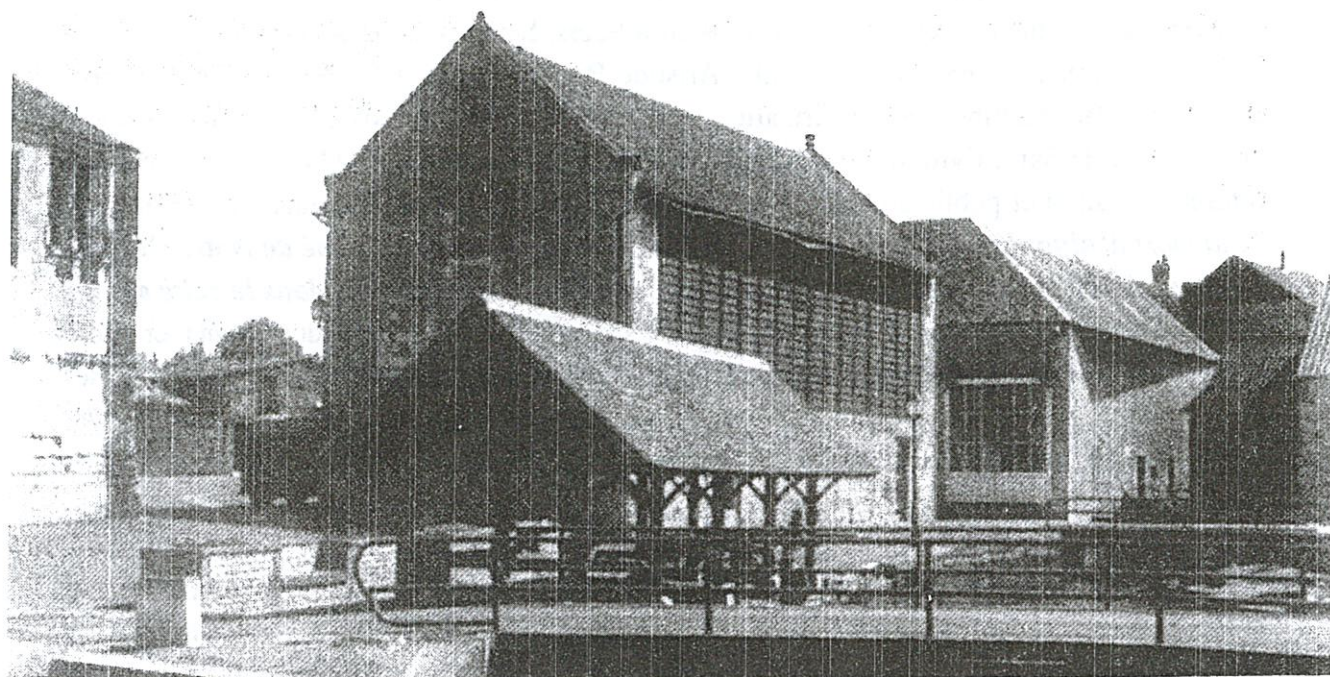
Ce patronyme figure souvent dans tout ce qui touche le cuir et ses matières premières les peaux et le tan. Dans le registre des vingtièmes, autre impôt sur 1760, il y a 4 tanneries : la première possédée par Henry Lambert-Bellemare et les trois autres par les Angerville, autre famille de marchands tanneurs. Les établissements de cette époque sont artisanaux et les cuirs qu'ils produisent sont surtout destinés au commerce local. Les besoins pour la fabrication et l'entretien des bottes, chaussures et harnachement des animaux domestiques augmentent sans cesse. En 1712, il y a 16 cordonniers, 3 savetiers-carreleurs, 3 bourreliers et 3 selliers qui travaillent dans le bourg. Sur les paroisses voisines, ces métiers sont aussi bien représentés. Mis à part quelques peaux salées provenant d'Amérique du Sud, la totalité des matières premières provient de la région. Les peaux fraîches sont achetées aux marchés, sur les étals de boucherie sitôt après le contrôle sanitaire des gardes-jurés de la communauté des bouchers. Dans le bourg, d'après des actes de justice de 1728 et 1777, les tanneurs pétruvien prétendent choisir avant leurs collègues de la Campagne. Même à Caen, en 1736, le sieur Lambert dit Vallembert se distingue par des achats dans des conditions « non réglementaires »⁴.

Les écorces de chêne qu'ils font broyer au fur et à mesure des besoins pour faire le tan sont achetées sur pied par contrat. En 1701, Pierre Lambert, marchand tanneur, bourgeois de Saint-Pierre-sur-Dives, achète 9 coupes à faire pendant 9 ans dans le bois de Berville. L'écorçage se fait dans les bois taillis par coupes réglées tous les dix-huit ans en moyenne.

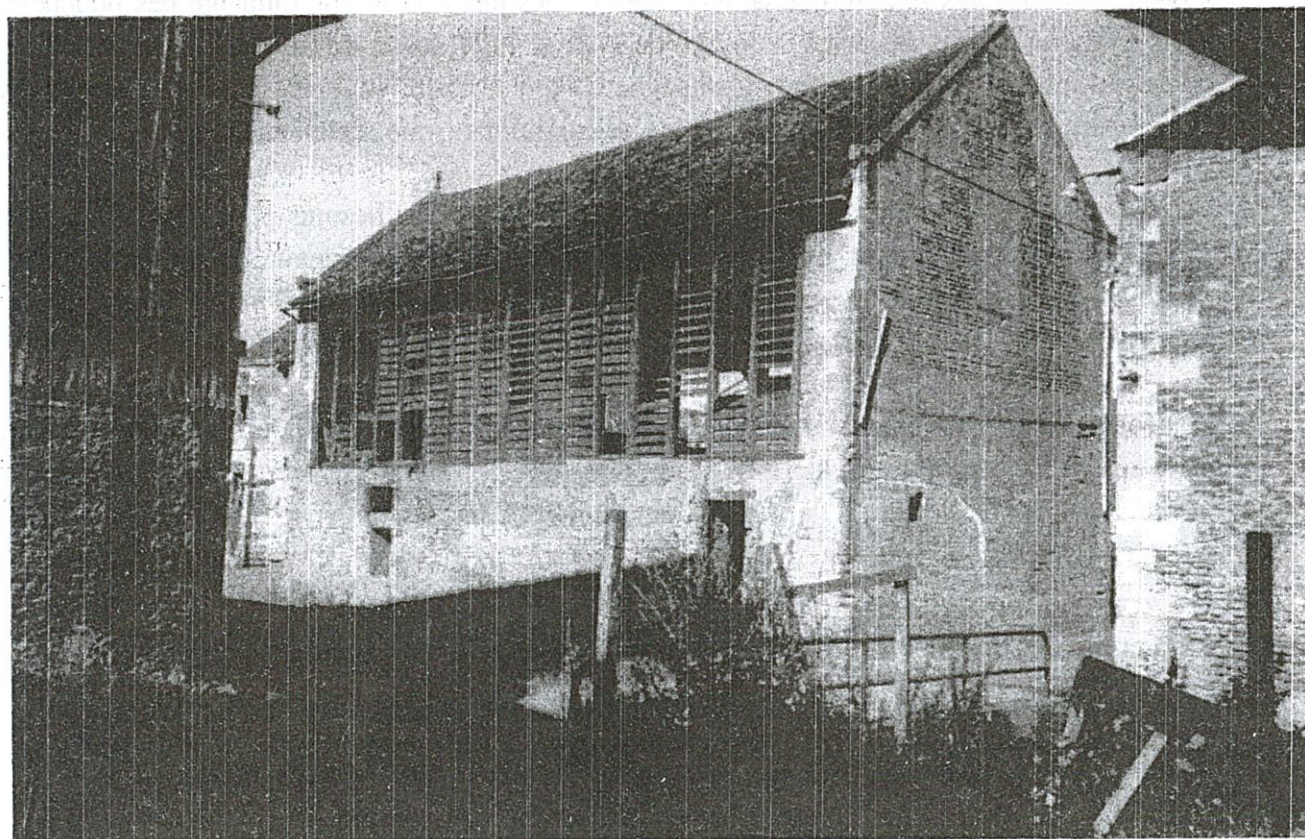
Le nécessaire pour l'exercice du métier se compose de l'outillage à main, une place au bord du bief, une petite cour avec un atelier où sont enterrées plusieurs fosses circulaires, en bois de chêne appelées : not, nau ou encore plain et un hangar ou un grenier, pas forcément attenant qui sert à stocker les écorces⁵. Avant 1778, aucun établissement ne possède de séchoir car

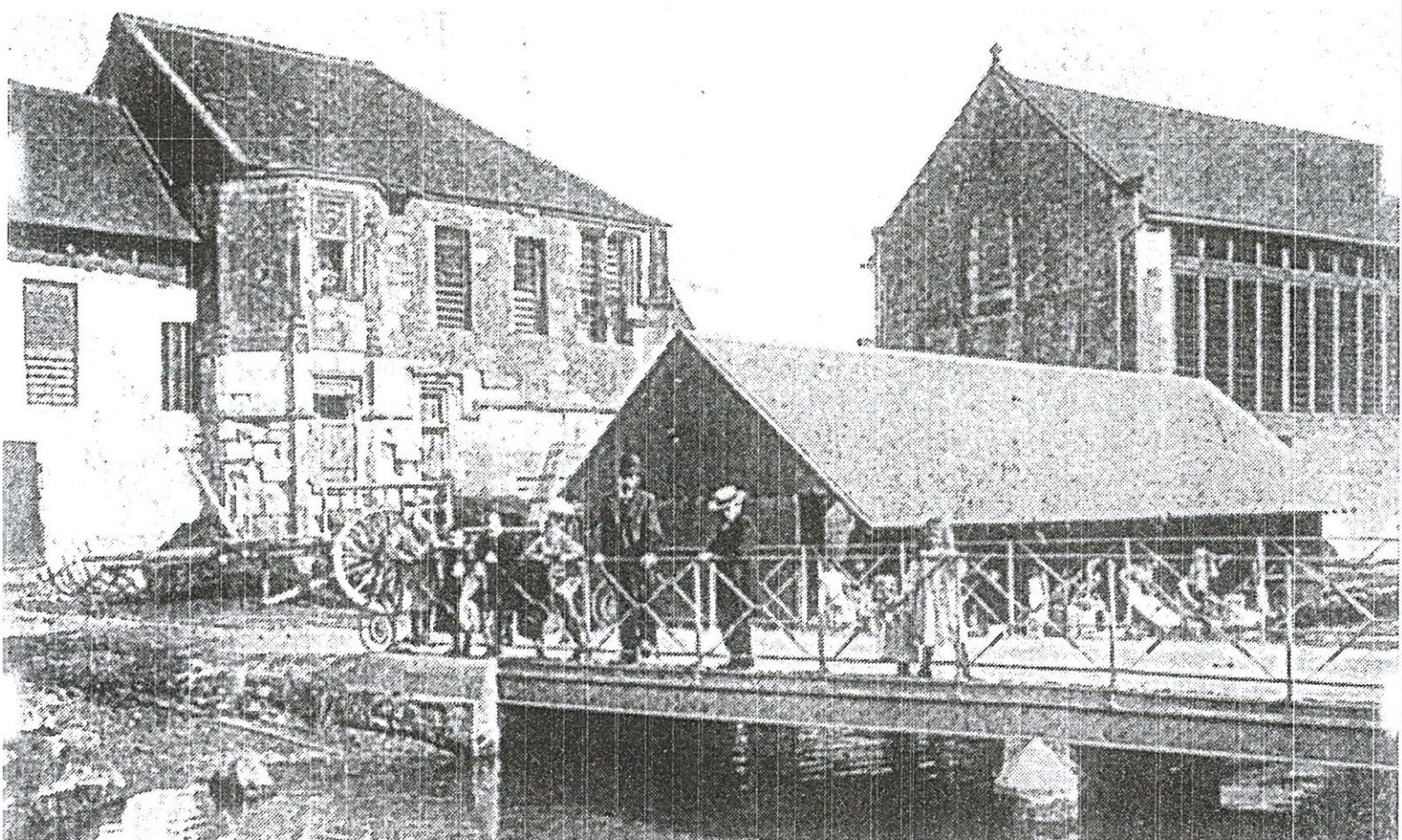
⁴ A.D. 14 14b justice de St Pierre-sur-Dives et Histoire de la boucherie Caennaise sous l'ancien régime – Alfred Gallier – Caen 1902

⁵ 5 janvier 1791 Lambert de Montcarrel, Vicomte de St Pierre vend au sieur Le Bœuf, marchand tanneur 1 bâtiment à usage de tannerie dans lequel il y a deux plains avec un grenier dessus situé à St Pierre, à l'extrémité du champ Vimont donnant sur la ruelle des tanneries pour 900 livres – publication à la sortie de la messe paroissiale.



Ancien séchoir et bâtiments de tannerie reconvertis en menuiserie





Le séchoir à droite en arrière plan

dans une lettre de protestation à l'intendant du commerce de la généralité d'Alençon, pour ne pas perdre leur droit les tanneurs déclarent "*que de temps immémorial ils sont en possession de faire sécher leurs cuirs sous la halle du marché et de les mettre en piles avec l'obligation de les retirer les jours de foire et de marché*"⁶. Trois opérations sont indispensables pour convertir les peaux en cuirs forts :

- le travail de rivière nettoyage et mise en condition pour le tannage
- le tannage : transformation de la peau en cuir par l'action du tanin
- corroyage et finissage traitement mécanique et chimique pour obtenir les produits finis. Le temps nécessaire pour l'accomplissement de ce cycle varie de un à trois ans, selon la nature des matières premières et le résultat souhaité. Il en résulte l'immobilisation d'un capital relativement important. Les inventaires après décès laissent apparaître entre 1500 à 3000 livres de marchandise dans les fosses, ce qui est considérable.

A partir de 1759, à la suite de la hausse abusive des droits sur les cuirs sous le nom de "droit unique" par livre pesant de cuirs et de peaux façonnés, la marge (bénéfice, plus travail) chute de plus de 50%. Les exactions des contrôleurs de la régie et l'indifférence des pouvoirs publics provoquent un marasme. Dans la région, de nombreuses tanneries cessent leur activité. Pourtant à St-Pierre, les tanneurs ne baissent pas les bras; on y note même un projet de construction de nouveaux bâtiments. Cette attitude résolue face à la crise se trouve récompensée dès le début de la Révolution : une lettre du 9 brumaire an VI donne la situation de cette industrie à l'administration centrale « Le commerce le plus intéressant dans notre canton, après celui du boeuf est la tannerie. La commune du chef-lieu possède seule, 18 établissements ». Jusqu'en 1880, ce nombre de tanneries reste sensiblement le même et la production des cuirs augmente. D'après les rôles de contribution des patentes, le volume total des fosses et cuves qui sert de base pour cet impôt est de 4500 m³. Quinze ans avant, il était de 761 m³.

En 1896, 10 établissements qui emploient 80 personnes préparent 25000 peaux par an. En 1913, 5 tanneries dont 2 qui s'industrialisent

- Fortin, 32 ouvriers, 9000 cuirs/an, 557 m³ de fosses.

- Coeuret, 25 ouvriers, 7000 cuirs/an, 274 m³ de fosses.

et 3 établissements artisanaux : Baratte 38 m³, Gournay, 51 m³ et Hébert 79 m³, soit au total 999 m³⁷. Le tan qui se raréfie dans la région est supplanté par les extraits tannants, les sels (le chrome, les tanins synthétiques et autres produits de la chimie.

En 1936, ne restent que les deux plus importantes. En 1944, les bâtiments Fortin sont partiellement détruits par les bombardements. Après la reconstruction, l'activité de cette entreprise perdure pendant une dizaine d'années. La seule qui reste encore en activité, tenue depuis plus d'un siècle par la famille Coeuret, s'adapte aux techniques nouvelles de la chimie et de la mécanisation. Spécialisée dans les cuirs pour la maroquinerie et la chaussure, elle

⁶ A.D. Alençon – C40/30 – correspondance entre Tolozan, intendant du commerce de la Généralité d'Alençon, suite à la demande de La Perelle, subdélégué de l'élection de Falaise (dont St-Pierre dépend).

⁷ A.D. 14 – série M & P.

occupe un hectare et demi de terrain et produit avec une quarantaine de personnes, 18000 à 24000 cuirs par an. Malgré ce dynamisme, par suite de différents problèmes matériels incendies, inondations etc. et les difficultés du commerce de la tannerie en France, elle est obligée de cesser son activité en 1984⁸.

A présent, pour le visiteur quelque peu averti, un seul bâtiment typique de cette industrie subsiste. C'est le séchoir situé 6, rue du Manoir de l'Elu, aujourd'hui utilisé pour le stockage des bois de la menuiserie Aubrée.

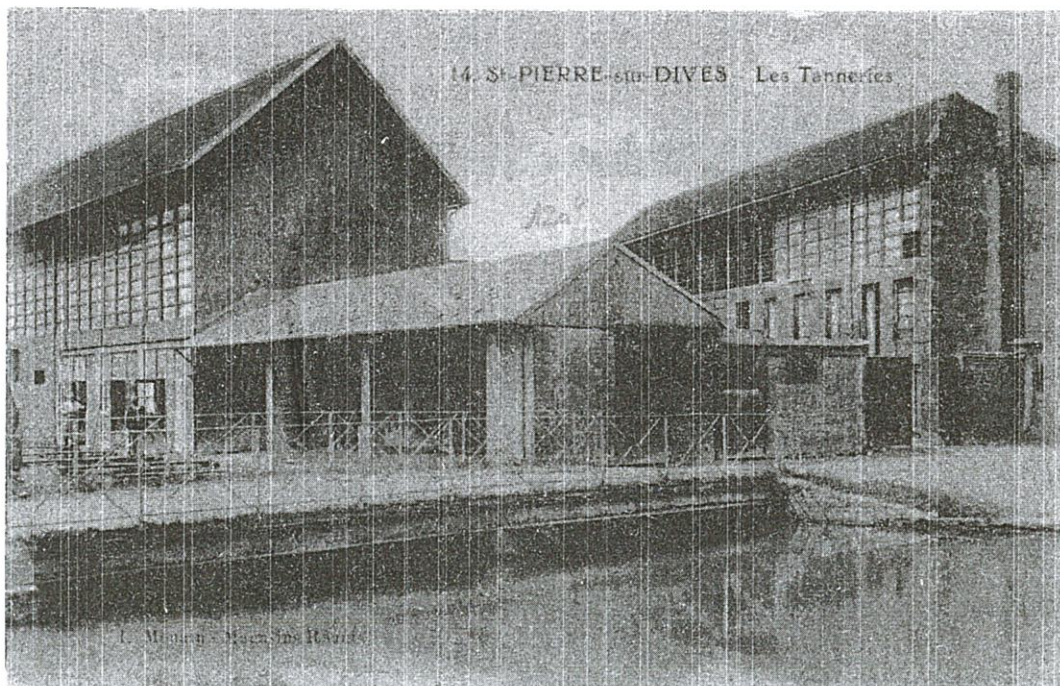
Cette superbe construction du XVII^e siècle a encore, sur son long pan côté ouest, ses volets d'aération. Ce dispositif, tout en protégeant les cuirs de la pluie, permet à l'air de passer. Il existe des cartes postales du début du siècle qui donnent une vue de ce séchoir alors en service. Il apparaît être en bon état car tous les volets sont ouverts bien régulièrement. Sur le premier plan cadastral fait en 1835, ce bâtiment est une tannerie appartenant à Sébastien Angerville, tanneur. Une lithographie du début du XIX^e siècle qui représente principalement le Manoir de l'Elu, donne aussi en arrière plan, une vue partielle de cette construction. Les détails que l'on remarque portes, fenêtres et la toiture avec sa lucarne à fronton, sont ceux d'une maison d'habitation avec tannerie au rez-de-chaussée, au bord de l'eau pour le travail de la rivière. Juste à côté, il y a donc ce manoir de l'Elu. Aristide Bisson en 1896, le décrit parfaitement dans son ouvrage tout en signalant que ce monument est fort délabré et qu'il sert depuis longtemps de magasin à tan. Rue de l'Eau, adossé à ces vestiges, il y a une remarquable maison à pans de bois...

Solange et Henri Paumier.

⁸ Documentation de 1950 à 1985 fournie par M. Le Portier, dernier directeur des établissements Coeuret.



Le manoir de l'Elu et la maison à pans de bois



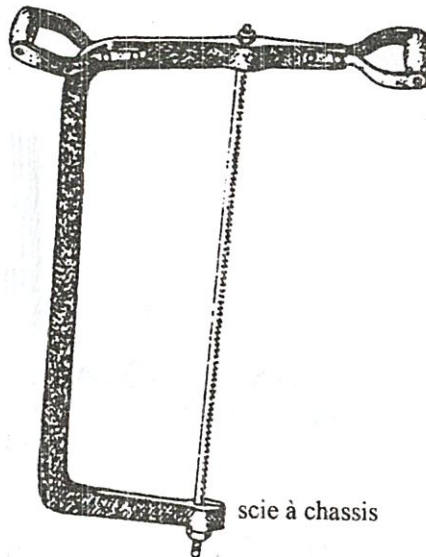
Le charron

L'exposition « Le bois, du sabot à la maison » que l'on peut encore visiter évoque le travail d'un artisan particulièrement apprécié et sollicité jusqu'à la première moitié du XXe siècle : le charron. Installé de façon sommaire dans pratiquement chaque village, le charron fabrique roues, moyeux, carrioles, chariots, charrues en utilisant un outillage simple : la roulette utilisée pour mesurer la circonférence du contour, la mesure à faire des rais, la fausse équerre sont des outils sommaires, qui pour être précis exigent de l'artisan coup d'œil et expérience du métier :

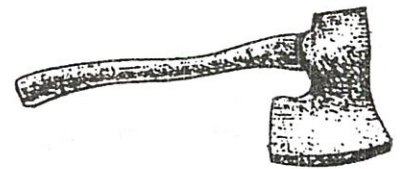
Les outils du charron



Serre-joints



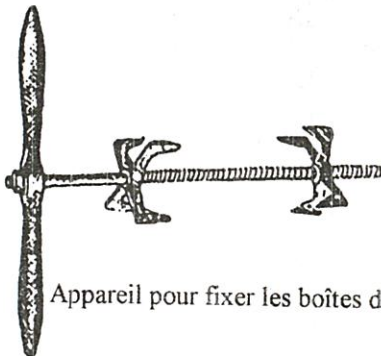
scie à chassis



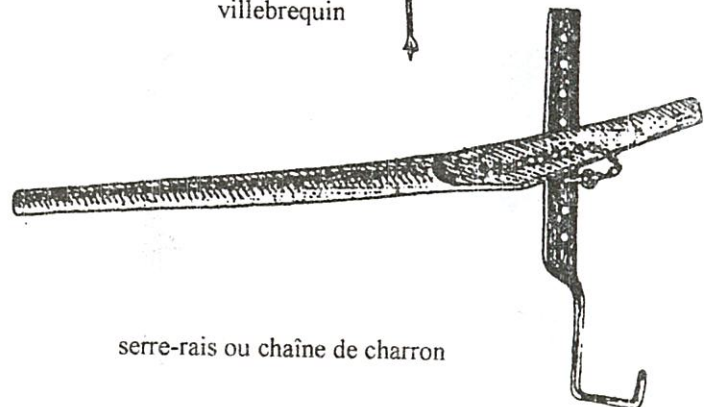
Hache à un seul biseau



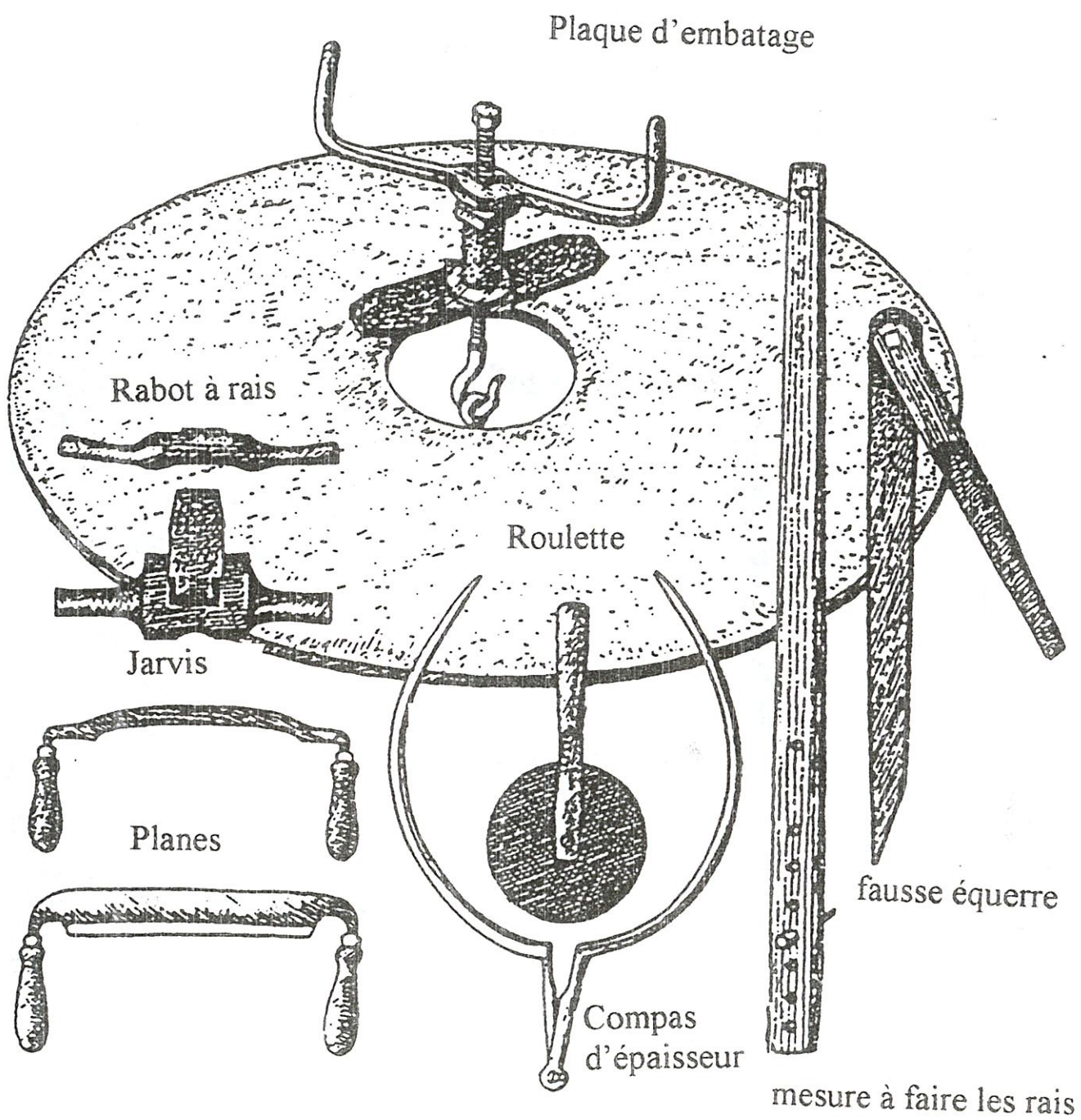
villebrequin



Appareil pour fixer les boîtes d'essieu



serre-raïs ou chaîne de charron

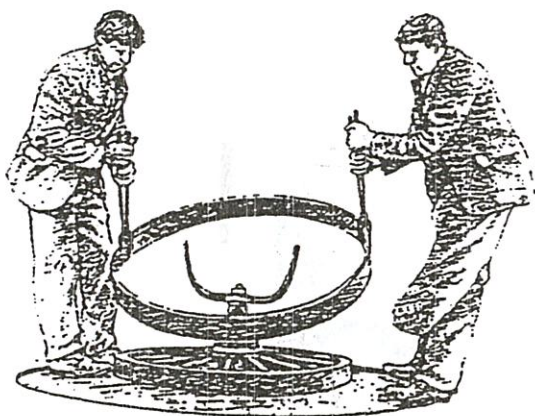


Lors de la Fête et Forum des 15 et 16 juillet 2000, particulièrement réussis grâce à la participation amicale et efficace du Comité des Fêtes de L'Oudon, Monsieur Lecable, ancien charron, installé autrefois à Carel¹, assisté de son épouse, de Michel Aubert et de François Wèbre a retrouvé, pour le plus grand plaisir des spectateurs, les gestes d'antan afin de montrer comment était réalisé le cerclage d'une roue de carriole.

Bandage de la roue

Le cercle de fer maintient l'assemblage de la roue. Il est forgé de façon à avoir un diamètre un peu plus petit que celui du contour de la roue. Quand le bandage est chauffé et porté au rouge sombre, il se dilate d'1 centimètre par mètre.

On le chauffe traditionnellement le cercle de fer sur un feu circulaire. Quand le bandage a atteint la bonne température et la dilatation nécessaire, le charron et son aide le placent, à l'aide de pinces, sur le contour de la roue, l'enfoncent à coups de marteau et le refroidissent immédiatement avec des seaux d'eau pour éviter que le bois de la roue s'enflamme.



Pose du bandage



le cercle est enfoncé
à coups de marteau



Le bandage est refroidi avec des seaux d'eau

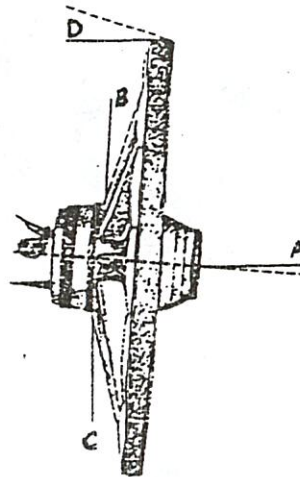
¹ Commune réunie à Saint-Pierre-sur-Dives

Deux particularités

Les fusées d'acier qui portaient les roues n'étaient pas horizontales mais inclinées vers le bas. De ce fait les roues penchaient vers l'extérieur en haut et vers l'intérieur en bas. Les charrons appelaient cette particularité : le dévers.

La roue a de « l'écuaneur ». Elle est légèrement conique, le creux tourné vers l'extérieur cela compense le dévers de manière que le rai qui travaille soit plus ou moins vertical.

A	Devers
B	Ecuaneur
C	Ecart
D	Biseau



Danièle Lelong

La tenue vestimentaire augeronne

à partir des inventaires après décès de la population
du canton de Blangy-le-Château entre 1750 et 1825

Première partie

Quel était le costume de nos Augerons de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle ? La Normandie avait-elle un seul costume provincial ou ses petits pays possédaient-ils eux-mêmes quelques particularités vestimentaires ? Marguerite Bruneau est l'auteur d'un fabuleux ouvrage sur ce thème, *Histoire du costume populaire en Normandie*¹, riche en iconographie et en explications. Nous en avons tiré de précieux renseignements, notamment grâce aux divers lexiques qui y sont inclus. Il y apparaît que le Pays d'Auge, proche du Pays de Caux, de la Haute-Normandie et de Paris, possédait une mode se rapprochant plus de ces lieux que des costumes populaires de l'Ouest normand.

Plusieurs textiles étaient utilisés pour la fabrication des vêtements augerons : la toile, le froc, le serge, le droguet, le coutil, le velours, l'étamine, le damas et bien d'autres encore. Les étoffes étaient fabriquées à partir de bon lin et de bonne laine et avec beaucoup de soin dans des centres spécialisés. *L'Annuaire du Calvados de 1803-1804*, mentionnent les nombreuses manufactures de Lisieux consistant principalement dans les frocs ; le commerce des dentelles de fil et de soie à Caen et à Bayeux, la manufacture de draps de Vire et enfin, la calemande avait pour centre Condé-sur-Noireau. Toutes ces villes appartiennent au Calvados, et sont situées à proximité du Pays d'Auge.

Les paysans portaient les étoffes produites et travaillées sur place. Outre les étoffes spécialisées, la majorité des étoffes provenait du toilier du village. Ensuite, elles étaient transformées en vêtements, soit par un tailleur pour les personnes les plus aisées, soit par les paysannes elles-mêmes.

1. L'apparition d'une nouvelle tenue vestimentaire

A la fin du XVIII^e siècle, le peuple des campagnes s'habillait mieux et se protégeait mieux que les siècles précédents. On voit apparaître manteaux, capotes et redingotes dans les inventaires après

¹ BRUNEAU Marguerite, *Histoire du Costume Populaire en Normandie*, Luneray, Ed. Le Cercle d'Action et d'Etudes Normandes, 1983, 2 vol.

décès de la seconde moitié du XVIIIème siècle. Les souliers et les chapeaux sont partout de rigueur. C'est aussi la diffusion du coton, moins cher que la laine. Sous Louis XVI, c'est la mode des siamoises, des mousselines et des indiennes. Les couleurs et les motifs à carreaux et à rayures ont leur heure de gloire. Cette mode affecta en premier lieu l'élite, puis les gros laboureurs et les fermiers avant de se répandre dans toutes les demeures rurales.

L'utilitaire, le solide composent alors avec le futile et l'agréable. Bref, le XVIIIème enregistre un véritable bouleversement culturel en matière vestimentaire dans les campagnes. En effet, le costume masculin composé d'un justaucorps et d'un haut-de-chausses au XVIIè siècle fait place au siècle suivant au trois pièces habit, veste et culotte, généralement de même étoffe et de même couleur. De même, on constate désormais dans la garde-robe féminine quelques apollons ainsi qu'une ou deux robes au début du XIXème siècle.

2. L'apparition de la couleur au début du XIXè siècle

Nous avons pu constater dans les inventaires après décès que le sombre, le brun et le noir du XVIIIè siècle cèdent la place aux teintes colorées dès la période révolutionnaire avec le bleu et le rouge. Puis le jaune, le vert, l'olive, le rose embellissent les vêtements du début XIXè siècle.

Ce sont surtout les jupes des femmes qui prennent de la couleur et des motifs : carreaux et rayes. Les jupes rayées bleu et blanc ou rayées bleu et rouge étaient les plus courantes. Les hommes avaient une certaine préférence pour le bleu. Voici un extrait de la garde-robe de la riche cultivatrice Marguerite Victoire Morlet de Coquainvilliers¹ : « *1 jupe en cotonette fond rouge à petites rayes noires avec les 2 corselets pareils, 1 jupe et 1 corselet en indienne fond rouge à fleurs, 1 corselet en cotonette rose, 1 corselet en indienne fond blanc à carreaux, 1 corselet en indienne fond sablé à fleurs noires, 1 tablier en cotonette rouge, 1 tablier en cotonette bleue, 1 tablier en cotonette brune, 1 tablier en cotonette noire, 1 jupe en toile blanche à côtes, 1 jupe en siamoise à rayes bleues et blanches, 1 jupe en siamoise à rayes bleues, rouges et blanches, 1 en indienne à rayes bleues, jaunes et blanches, 1 jupe en siamoise rouge, verte et bleue, 1 mantelet de cotonette rouge, 1 mantelet de cotonette bleue ...* ».

3. Les vêtements, un indice du niveau de vie

Lorsqu'il en avait les moyens financiers, le paysan attachait une grande importance à ses vêtements. Il possédait toujours un beau costume pour le dimanche et les jours de fête qui venait s'ajouter à l'habit quotidien fruste, mais solide et moins cher. En fait, les ruraux ne jetaient rien, utilisant chaque objet jusqu'à la fin et récupérant les vêtements usagés des parents défunts. La « garde-robe » paysanne détenait toujours quelques « mauvais »

¹ A.D.Calvados, 8E 5583, 30/01/1823

ou « vieux » vêtements. Ainsi, dans l'inventaire d'un couvreur en chaume du Breuil établi en 1783, le notaire remarque « une mauvaise paire de ganaches, deux très mauvaises paires de culottes, différents autres morceaux de chiffes et guenilles, deux mauvais mouchoirs de col, trois mauvais chapeaux »¹.

Des différences vestimentaires, quantitativement et qualitativement, apparaissaient entre les différentes catégories socioprofessionnelles. La part financière mise dans les vêtements est une bonne indication du niveau de vie du propriétaire de ces derniers.

Sur 136 inventaires après décès prisés, 2 ne mentionnent pas un seul vêtement de rechange. Il s'agit de ceux du journalier Jean Pierre Cordier, habitant au Breuil² et de Jean-Philippe Deshayes-Manerbe, résidant à Manerbe³. L'un était très pauvre et l'autre semble être un riche propriétaire dont l'inventaire a été effectué dans une de ses résidences secondaires, ce qui explique peut-être l'absence de vêtements. De plus, il est probable que des vêtements pouvaient échapper à la prise étant trop usagés ou être prisés mais avec du linge de maison ou des ustensiles. De ce fait, nous avons pu relever la valeur vestimentaire exacte de 94 défunts. Nous avons alors essayé de regrouper dans le tableau suivant, selon des fourchettes de valeur, les économies mises dans la tenue vestimentaire. Les fileuses ont été considérées comme salariées agricoles, les cultivatrices comme exploitantes agricoles et la fabricante de frocs comme artisan. De plus, les propriétaires ont été estimés comme appartenant à l'élite et les personnes dont les professions nous sont inconnues, n'ont pas été classées dans ce tableau.

La part financière de la tenue vestimentaire de la société augeronne

<i>Fourchettes de valeur (en livres ou en francs)</i>	<i>Salariés agricoles</i>	<i>Exploitants agricoles</i>	<i>Artisans</i>	<i>Marchands</i>	<i>Elite rurale</i>
< 10	16	5	2		2
10 < x < 30	12	6	4	1	1
30 < x < 50	2	4	4		3
50 < x < 75		2	1	1	2
75 < x < 100	1	5			
> 100		7	2	2	9

88% des salariés agricoles, 96% des exploitants agricoles, 86% des artisans, 80% des marchands et 85% de l'élite rurale sont ici représentés. On constate en regardant ces statistiques que 90% des salariés agricoles possédaient pour moins de 30 livres ou francs en vêtements. En sens inverse, 52% de l'élite rurale investissaient pour plus de 100 livres ou francs, même pour 300 ou 400 livres ou francs, dans leur tenue vestimentaire. De même, nous observons la richesse matérielle des marchands, tandis que les exploitants agricoles se partagent en deux parties égales entre les possesseurs de moins de 50 livres ou francs et les possesseurs de plus de 50 livres ou francs qui attachaient une grande importance à leur apparence. Par exemple, un laboureur de Norolles, Pierre Gaillard possédait des vêtements d'une valeur de 75 livres à son décès en 1773⁴. Cette ligne de partage souligne la différence entre les « gros » et les « petits » exploitants. En

¹ A.D.Calvados, 8E 5542, 16/07/1783

² A.D.Calvados, 8E 5551, 07/12/1797

³ A.D.Calvados, 8E 5556, 12/06/1803

⁴ A.D.Calvados, 8E 5539, 15/09/1773

effet, une certaine « culture des apparences »¹ apparaît. On aime montrer son aisance tant à travers la possession d'objets mobiliers de luxe qu'en portant des vêtements de qualité et nombreux.

Christelle Quenouille



¹ Daniel ROCHE, *La Culture des apparences. Une histoire du vêtement XVII-XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 1989, 564 p.

HISTOIRE DU COSTUME
EN NORMANDIE



41 - COIFFES D'HIER - Lisieux - Henri II y épousa Éléonore de Guyenne pendant les guerres de la Ligue, elle se rendit au Bearnais, Patrie de Nicolas Dreame et de Philippe Cospeau.

LA NORMANDIE

*Les filles de Jolke, ô Rives Roumaines,
Toujours régnent sur vos crédules paysannes;
Et par les suits de bien, en robes d'arjant,
Pré d'Auge, ils font cabrer les crampes alzaines.*
Ch. Th. Fénelon



« La C.P.A. » Paris.

49. « COIFFES D'HIER » : Pont-l'Évêque -- L'un des points les plus fertiles du pays Normand.

NORMANDES D'AUTREFOIS



5 TROUVILLE, DEAUVILLE, VILLERS-SUR-MER, PONT L'ÉVÊQUE



EN NORMANDIE

47 — Pour dire que ça va bien : Ça va pas bien !
Pour dire que ça va mal ! Ça va pas mal ! ND. Phot.

Secours aux personnes âgées et malades en 1779

Sous l'Ancien Régime et pendant le XIX^e siècle, avant la mise en place des lois sociales et du système des retraites, les personnes âgées, et malades, les infirmes, les pauvres ne pouvaient subsister qu'en implorant la charité publique, en mendiant, ou en étant admis dans des établissements charitables : hospices ou Maisons Dieu.

Selon le général R. Bonnet de La Tour¹, les croisades ont suscité dans toute les classes de la population, un immense élan de foi, qui s'est traduit dans les villes par l'édification des cathédrales, des églises mais aussi par la création ou la restauration de nombreux monastères. C'est cet élan qui amena les habitants du bourg de Trun à fonder un hospice ou Maison Dieu, comme on disait alors.

Le devoir chrétien de charité n'était peut-être pas le seul mobile des fondateurs d'hospices. A cette époque qui ne pouvait plus travailler, mendiait. La mendicité était une nécessité sociale. Gens âgés, infirmes de naissance, estropiés par accident ne subsistaient qu'en allant tendre la main. Le nombre de mendiants était tel qu'ils formaient des associations dans les villes, parfois en relation avec les voleurs. En regroupant les mendiants dans un lieu clos, ils n'importunaient plus les acheteurs et les voyageurs venant dans les bourgs.

Pour éviter l'hospice, lorsque la vieillesse ne permettait plus à une personne âgée de gagner sa vie, celle-ci avait la possibilité de demander à l'un de ses enfants de l'héberger, de le nourrir et de le soigner moyennant des compensations diverses qui étaient dûment spécifiées chez le notaire. C'est ainsi que le 25 janvier 1779, en la paroisse de Saint Gervais des Sablons, Jean Aubry, étant dans son lit malade depuis 7 ans demande à son fils Jean Aubry son aîné de l'accueillir chez lui aux conditions consignées dans la minute suivante :

« Du lundi 25 janvier 1779 en la paroisse de Saint Gervais des Sablons, avant midi fut présent Jean Aubry étant dans son lit, malade depuis environ sept années de douleurs, toutes fois sain d'esprit, mémoire et entendement ainsi qu'il nous a apparu et aux témoins ci-après nommés et soussignés et par cette raison hors d'état de faire valoir si peu de revenu qui lui appartient et ne pouvant pour ainsi dire vivre dans ce triste état aurait prié et fait prier par plusieurs personnes de distinction Jean Aubry, son aîné fils de vouloir bien venir, lui, sa femme et famille demeurer chez lui pour avoir soin de lui et le faire subsister. A laquelle prière ledit Aubry fils a consenti et accepté aux conditions ci-après spécifiées que le dit Aubry père acceptant, a reconnu et avoir pour tous meubles et effets à lui appartenant que ceux qui suivent :

¹ R. Bonnet de La Tour « L'hospice et le bourg de Trun », La Ferté Macé, imprimerie Gallier 1968

Premièrement

deux couches à quatre quenouilles sur lesquelles sont reportés une paillasse, une couette, un traversin, deux petits oreillers, un demi tour de lit de damassé, un lit, quatre draps de lit, deux nappes, trois serviettes

une pelle à feu, une crémaillère, une paire de pinces, un garde cendre, une marmite avec son couvercle, deux poêles à frire, une bassinoire, un couloir², une platine, une écumoire, le tout de cuivre

un lèchefrite de fer blanc

et cent livres d'étain commun employé en vaisselle

un vieil petit buffet à deux volets qui ne ferme point à clef

six fourchettes en fer

une may à pestry³ avec son couvercle

une table sans liettes

six mauvaises chaises empaillées

un fusil

une paire d'armoires⁴ fermant à clef, dans laquelle il n'y a rien

trois fûts de tonneau vides

deux fers à dresser (repasser)

une broche à rouet

un réchaud, un chandelier de fer, un chandelier d'airain⁵, un chaudron de fer

six chemises tant bonnes que mauvaises

et les autres habits, linges et hardes servant à son usage tous lesquels meubles ci-dessus spécifiés sont très vieux et de peu de valeur et ont été estimé pouvoir valoir compris une hache, deux coins de fer, après avoir été vus, visités et examinés par Jacques Aubry et Yves Aubry ses autres fils à la somme de 90 livres, déclarant et affirmant le dit Aubry, père, n'avoir aucun autre meuble ni effet que ceux ci-dessus spécifiés...

et à l'égard de tous les autres meubles qui sont ou pourront être reportés à l'avenir dans la maison et appartements dudit Aubry père, ils appartiennent ou appartiendront au dit Aubry Jean fils ce acceptant et demeurant en la paroisse de Saint Gervais des Sablons. Et pendant la demeure et résidence que les dits Jean Aubry père et fils feront et continueront à l'avenir ensemble le dit Jan Aubry fils s'oblige de nourrir, entretenir, blanchir, chauffer, éclairer, gouverner et faire gouverner le dit son père sain ou malade jusqu'à son décès parce qu'il a été expressément stipulé entre les dits Aubry père et fils qu'en cas qu'ils ne puissent survivre et compatir ensemble, le dit Aubry fils pourra se

² sans doute un large entonnoir pour couler le lait

³ pétrin pour faire pain

⁴ paire d'armoires = armoire à deux portes

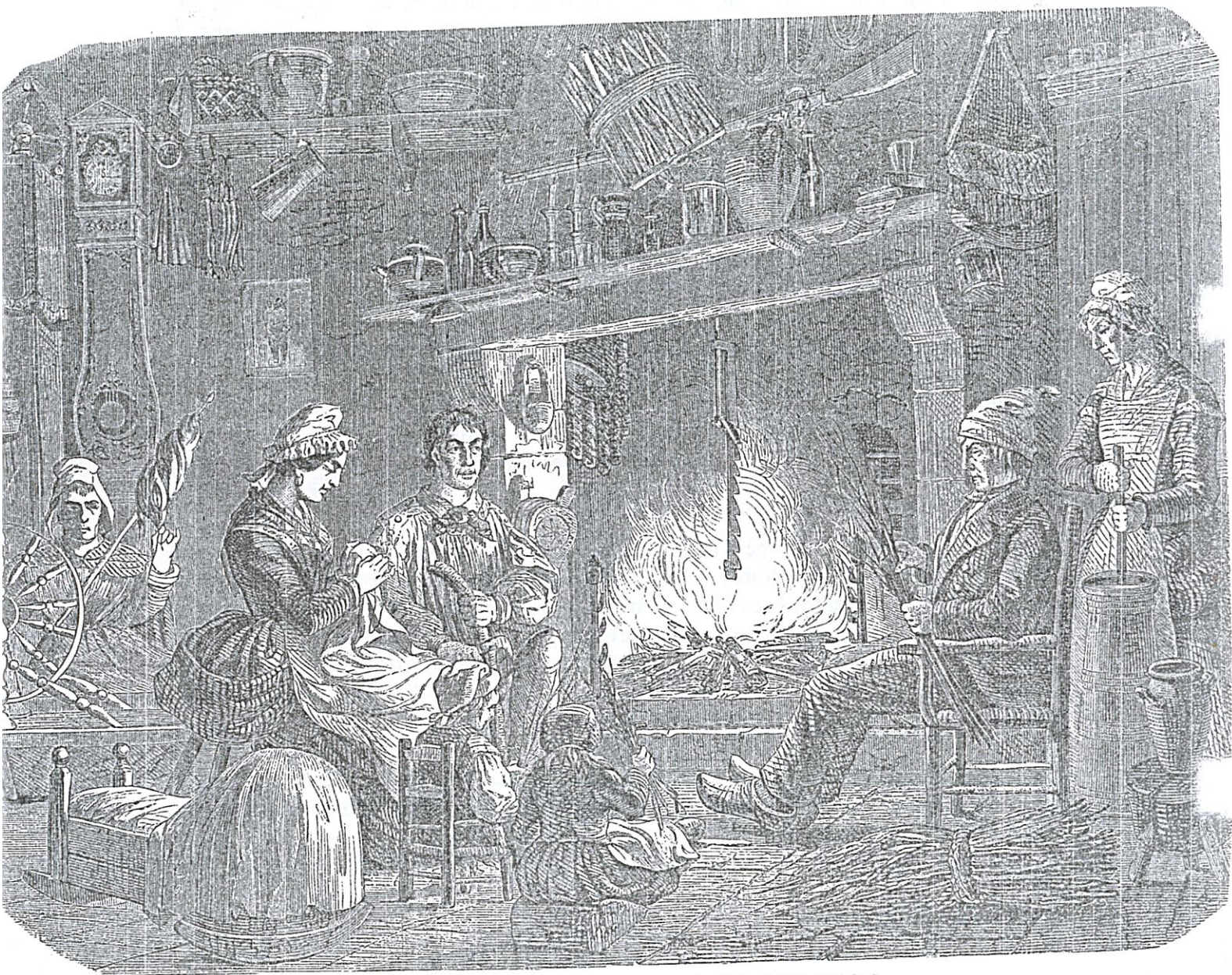
⁵ airain = bronze

retirer et aller demeurer ou il avisera a bien et remporter ses meubles et effets à lui appartenant en laissant au dit Aubry père tous les meubles ci devant détaillés sans aucun contre dit ; comme aussi a été expressément stipulé entre les dits père et fils qu'en cas de décès du dit Aubry père, le dit Aubry fils s'oblige de le faire inhumer suivant son état et condition et pour dédommager le dit Aubry fils de toutes les peines et charges qu'il prend envers son père ce dernier consent, ainsi que Jacques et Yves Aubry, que Jean Aubry son aîné fils ait à son seul profit et bénéfice, tous les dits meubles ci-devant détaillés, sans aucun contredit, et en outre qu'il jouisse de tous fruits et revenus pendant la demeure et résidence qu'ils feront ensemble ; laquelle jouissance ne pourra cependant excéder plus de neuf années qui ont commencé de Noël dernier ; de biens fond appartenant à Aubry père situés au lieu de Saint Gervais des Sablons et de deux parties de rentes montantes ensemble à vingt deux livres par an parce que le dit Aubry fils de sa part s'oblige à payer et à acquitter les rentes, dettes mobilières et autres charges pendant leur dite demeure de sorte qu'après le décès du dit Aubry père tout ce qui sera dû par ce dernier, le dit Jean Aubry, fils, s'oblige le payer et acquitter lui seul sans en appeler en aucune façon ses autres frères et soeurs auxquels le dit Jean Aubry fils s'oblige livrer toutes fois et quantes qu'ils jugeront à propos chacun un fût de tonneau vide et à Catherine Françoise Aubry sa sœur, une couette, un traversin le tout rempli de plume d'oies, une mauvaise couverture de laine, , deux draps, treize livre d'étain commun employé en vaisselle, un chandelier de cuivre, un coffre fermant à clef, un tour à dévider le fil, un rouet à filer du fil, tous ces derniers meubles seront à valoir et en diminution de ce qui pourra revenir et appartenir à la dite Aubry dans la succession mobilière de son père qui ont été estimés par les parties à la somme de quatre vingt livres.

Convienent les dits Aubry père et fils qu'en cas de décès du dit Aubry père avant leur séparation que le dit Jean Aubry son aîné fils jouirait des fruits et revenus comme un bon père de famille, et tous ses biens immeubles qui ont été estimés par les dites parties pouvoir valoir quatre vingt dix livres de revenus jusqu'au jour du Noël suivant le décès du dit Aubry père en payant et acquittant toutes les dette du dit Aubry père comme devant en dit, payeront les dits Aubry frères c'est à dire les deux aînés les frais de la présente délivrée dans une quinzaine de jours.

Fait, passé et rédigé après trois heures de vacation sur les lieux, présence de Jacques Lemièrre et Jacques Hervieu demeurant au dit lieu de Saint Gervais des Sablons qui ont signé après lecture

Jacky Maneuvrier



La veillée dans une ferme du Calvados. — D'après les dessins de M. L. J.

Le musée du fer à Livarot

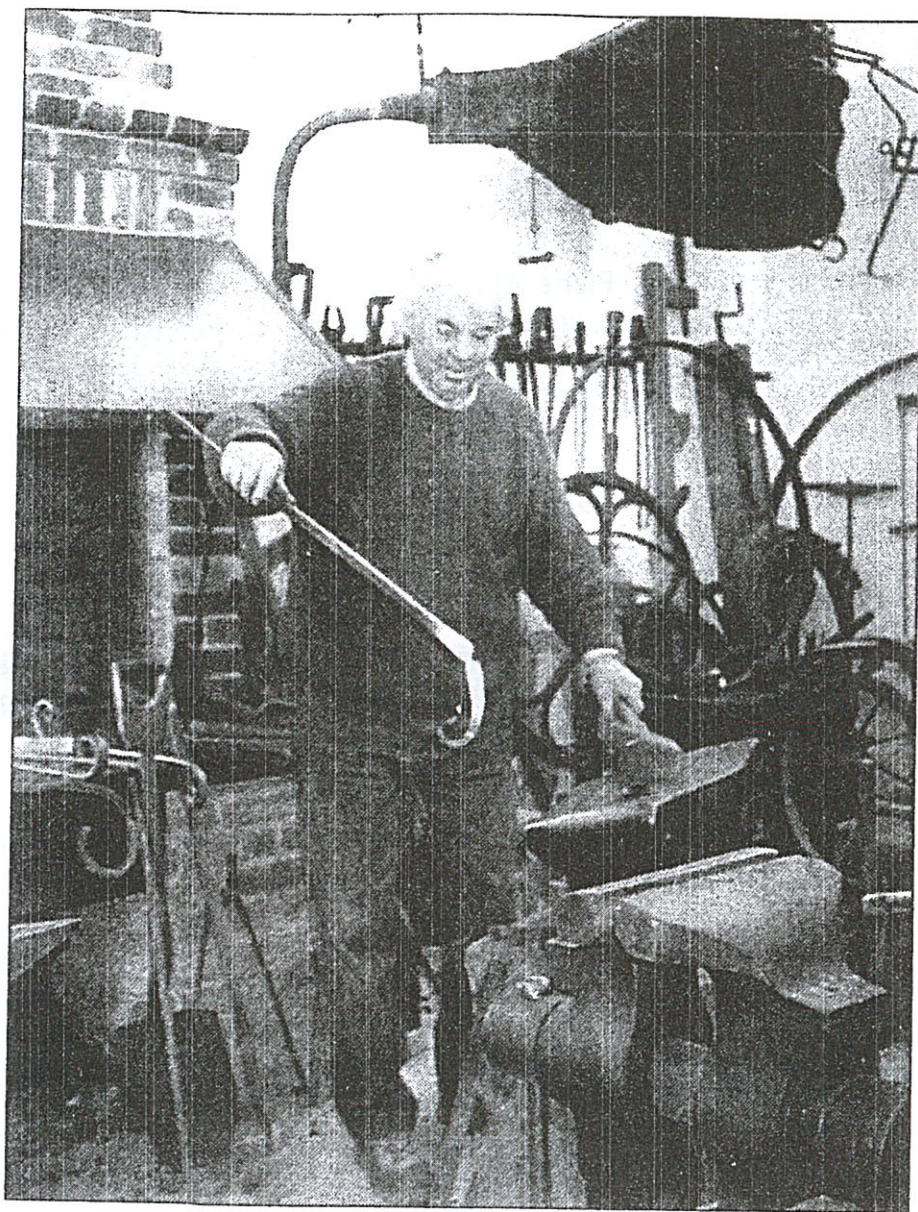
Pierre et Mireille ALEXANDRE ont depuis toujours la passion du travail du fer et de son artisanat. En 1990, le Foyer avait choisi comme thème d'exposition « De la forge à l'atelier » et nous cherchions quelqu'un qui pourrait nous aider à reconstituer une forge. Nous avons bien retrouvé un antique soufflet mais il nous manquait le nécessaire à une mise en scène complète.. Pierre ALEXANDRE qui avait déjà en tête le projet de présenter, un jour, un musée, collectionnait les outils utilisés par le forgeron et autres artisans du fer. Il avait, alors reconstitué dans la première pièce de l'exposition une très belle forge avec bac soufflet et tous les accessoires.

Après huit années d'efforts incessants, Pierre et Mireille ALEXANDRE ont réalisé leur rêve et fait taire les sceptiques qui pensaient que leur entreprise était vouée à l'échec. Au mois d'avril dernier, ils avaient le plaisir et la fierté d'accueillir leurs premiers visiteurs dans leur superbe, intéressant et pédagogique musée du fer qui, depuis, est ouvert tous les jours, sauf le mardi. Pour la modique somme de 25 F vous pénétrerez dans le monde passionnant de l'artisanat et pourrez même assister à des démonstrations à la forge de notre forgeron, conservateur et propriétaire du musée.

Dès qu'il est question de l'artisanat, Pierre et Mireille sont intarissables. Faites la visite en leur compagnie ; ils vous feront passer un moment de vrai bonheur.

Courez vite au musée du fer d'autant plus qu'actuellement Chantal et Jean-Pierre BETTON présentent leur collection exceptionnelle d'appareils de cinéma . Projecteurs, appareils divers, lithophanies, qui constituent souvent des pièces uniques indispensables à ceux qui veulent en savoir un peu plus sur l'histoire du cinéma.

Jacky Maneuvrier



Pierre Alexandre rougit le fer et le bat devant les visiteurs.

Musée des ateliers de l'art du fer

Partout l'outillage est placé, prêt à servir, un musée unique dans sa spécialité pour un hommage aux derniers grands artisans.

L'amour du métier y est patent
L'esprit du compagnonnage erre ça et là

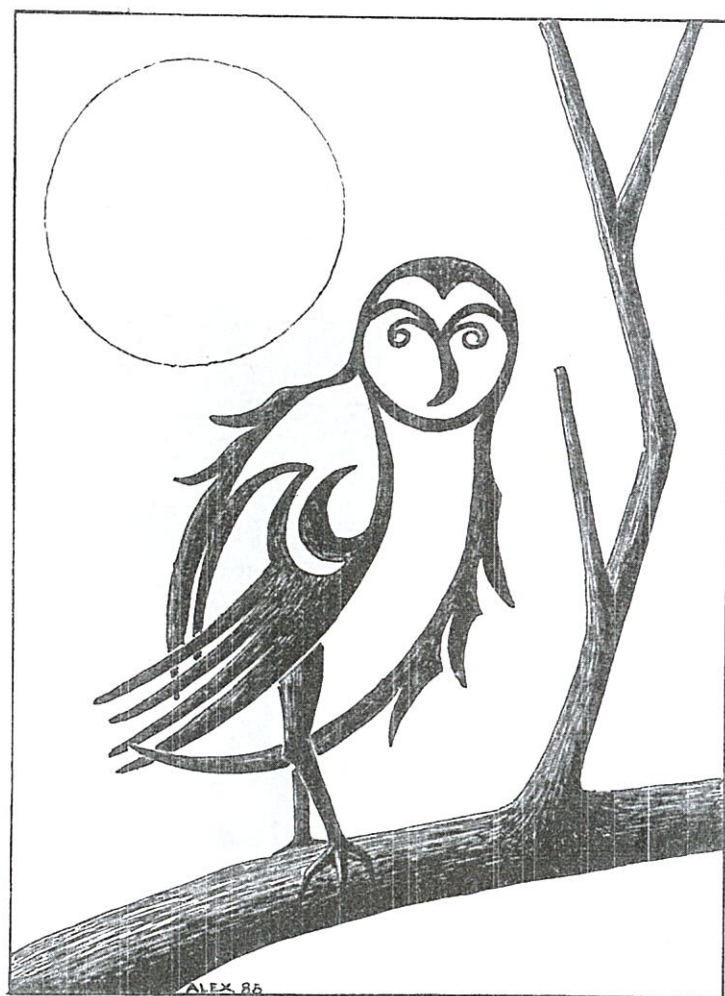
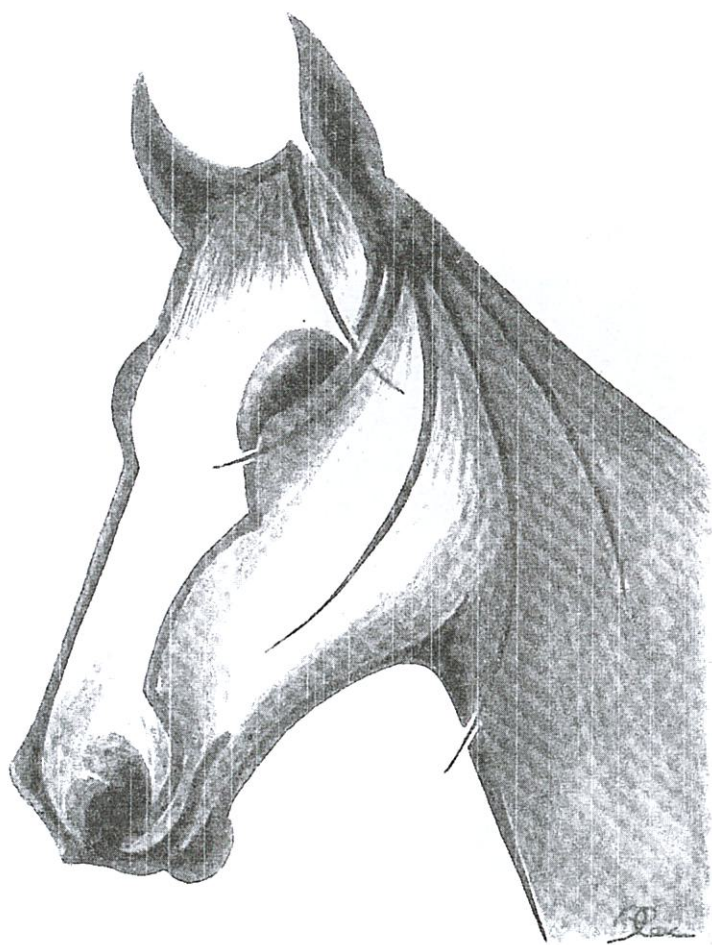
Avec la forge consacrée à l'Art et à la sculpture on peut citer Cent ans d'artisanat

Ouvert de Pâques à fin septembre ,
tous les jours sauf le mardi de 10h à 12h et de 14h à 19h

A Livarot, 66 rue Marcel Gambier



Sculptures forgées
Création Pierre Alexandre



PROGRAMME 2000



MONTVIETTE NATURE

Le parcours d'Interprétation du paysage : « D'arbre en arbres » est ouvert au public depuis le 15 mai. Circuit d'environ 9 km racontant, en 14 stations aménagées, l'histoire des arbres et des hommes du village de Montviette. Pour accompagner le parcours, un ouvrage est disponible auprès de l'association.

JUILLET

Vendredi 28 juillet : Sortie nocturne « Une nuit en Pays d'Auge... » RDV 22h30*. Soupe chaude à l'issue de la randonnée (participation 10F)

AOUT

Vendredi 4 Août : Animations du cloître de Saint Pierre Sur Dives : randonnée « D'arbre en arbres » RDV 14h*. Goûter et projection du montage « D'arbre en arbres » à Saint Pierre Sur Dives.

SEPTEMBRE

Le Week-end du 16 et 17 septembre : Journées du patrimoine « Les usages du bois » en partenariat avec le Foyer rural du Billot.

OCTOBRE

Dimanche 15 octobre : Sortie mycologique guidée par Jean-Louis Sacchi, RDV 14h*

* : Départ des randonnées sur la place de la mairie de Montviette.

Conseils pratiques : pour les randonnées, prévoir de bonnes chaussures de marche. Les chiens ne sont pas invités.

Renseignements auprès de : Association Montviette Nature

14140 Montviette

Tél : 02.31.20.64.19 ou 02.31.20.59.35.

Fax : 02.31.20.39.30

Les Promenades Musicales du Pays d'Auge

Le Samedi 12 Août à Boisse

C'est en 1810 qu'un maréchal-ferrant de Montviette, au nom prédestiné de Michel Fromage, crée le site de la Houssaye. Il y affine dans ses caves les livarots fabriqués dans les fermes alentours.

En 1935, après l'acquisition de quelques vaches, sa fille commence à fabriquer du livarot en même temps qu'elle continue l'affinage.

En 1870, avec le début de l'ère industrielle, le site est agrandi et on commence à y fabriquer du camembert. L'activité d'affinage est interrompue.

Entre 1957 et 1980, la fromagerie cesse d'exister et ce n'est qu'en 1981 qu'une partie du site est reprise par Denis Thébaud pour y fabriquer du pont l'Evêque et du livarot. Puis l'entreprise est rachetée en 1984 par Triballat qui crée la société Les Fromagers de Tradition.

En 1989, une nouvelle fromagerie est construite pour satisfaire aux exigences de mises aux normes. Dix ans plus tard, elle est à nouveau agrandie pour revêtir son aspect actuel.

Le colonel et l'angelot...

C'est en 1690 que le Livarot est cité pour la première fois. Quelques années plus tard, Thomas Corneille le frère du poète dramatique, en vante les mérites.

Le livarot connaît un essor important au XIX siècle, où il devient le fromage le plus consommé de toute la Normandie. Son originalité gustative et sa puissance nutritive le font baptiser par les chroniqueurs de l'époque, la viande de l'ouvrier.

C'était un fromage plus maigre qu'aujourd'hui et pour sa bonne tenue, il était indispensable de le cercler de cinq lanières de roseau appelé laïche, ce qui lui valut son surnom le colonel. Le livarot bénéficie de l'appellation d'origine contrôlée depuis 1975.

La zone d'appellation du livarot est restreinte le sud de la région naturelle du Pays d'Auge représentant quelques cantons du Calvados et de l'Orne. Cette zone de production fromagère dispose de pâturages très riches et d'un climat doux et humide qui permet une mise à l'herbe précoce.

Deux ateliers fermiers et quatre ateliers de transformation fabriquent du livarot. Ils sont approvisionnés par cent soixante dix producteurs de lait. Depuis 1984, les ventes ont plus que doublé, atteignant 1200 tonnes en 1998. Le livarot est un fromage à pâte molle, à caillé divisé et égouttage forcé, dont la croûte est lavée. A l'origine, il était fabriqué à la ferme et vendu très jeune à des affineurs. Cinq litres de lait et soixante jours sont nécessaires pour obtenir un livarot affiné.

Le pont-l'évêque est l'un des ancêtres des fromages normands. Il était fabriqué par des moines de la région de Pont-L'Evêque dès le XII siècle. Il est mentionné sous le nom d'angelot par Guillaume de Lorris dans le Roman de la Rose. Cité par divers

chroniqueurs des XI et XVI Siècles sous le nom d'augelot en référence à sa région d'origine, le Pays d'Auge, c'est au XVII siècle qu'il prendra sa dénomination définitive de pont-l'évêque. Il a obtenu l'appellation d'origine contrôlée en 1972. Il est fabriqué à partir du lait provenant de la Normandie et de la Mayenne.

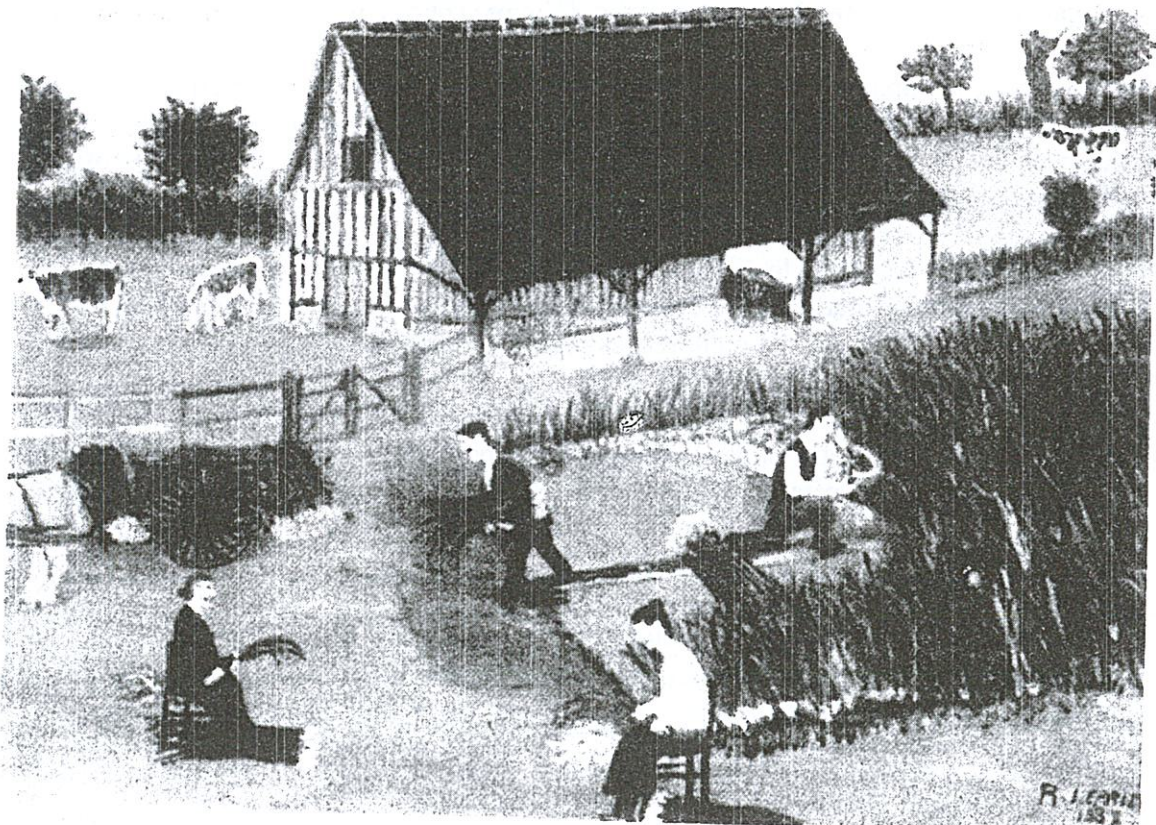
C'est également un fromage à pâte molle, à caillé divisé et égouttage forcé. Sa croûte peut être brossée ou lavée.

Autrefois, il était fabriqué à partir du lait encore chaud de la traite, ce qui explique que sa technologie soit bien adaptée à une fabrication fermière qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Les transformateurs ont su adapter sa fabrication à la contrainte de la collecte du lait dans les exploitations. Trois litres de lait et quarante à quarante-cinq jours sont nécessaires pour obtenir un pont-l'évêque affiné.

Six ateliers Fermiers et dix ateliers de transformation fabriquent du pont-l'évêque. Les ateliers fromagers sont approvisionnés par sept-cent-cinquante producteurs de lait.

Depuis 1984 les ventes ont progressé de 20% atteignant 3700 tonnes en 1998.

Comme pour l'ensemble des fromages d'appellation d'origine contrôlée les productions des ateliers de livarot et de pont l'évêque sont régulièrement soumises à un contrôle analytique et organoleptique. Tous les deux mois, les fromages sont testés par un collège d'experts et notés selon les critères de forme, d'aspect, de pâte et de goût. La commission d'agrément a le pouvoir de suspendre le droit à l'usage de l'AOC à tout atelier dont les produits auraient été déclarés non conformes après notification de trois avertissements. Ainsi, le consommateur a-t-il la garantie que l'authenticité du produit s'allie à la recherche de la meilleure qualité.



Le Dimanche 6 août à La Croupte

La nef, le chœur et les voûtes de bois de l'église paroissiale de La Croupte, dédiée à Saint-Martin ont été construits au XV siècle. L'autel a dû être rapporté au XV siècle et n'a pas été conçu pour cette église car il est trop haut.

Le tableau du retable au-dessus de maître-autel est également du XVII siècle et raconte la vie de Saint Martin comme le bas-relief situé sur la façade nord du chœur qui illustre le célèbre passage de la vie du saint, coupant son manteau en deux pour en donner la moitié à un pauvre

La cloche de l'église, œuvre du fondeur Jean Aubert, a été offerte par le marquis de Bullion, seigneur de Fervaques et de La Croupte. Elle fut installée vers 1760 en présence de Charles Lebas, conseiller du Roi. receveur des tailles de Lisieux et propriétaire du proche manoir de la Cauvinière.

En 1786, le curé, l'abbé Lefront, chapelain de Louis XVI, obtient quelques subsides pour adapter l'église au goût du jour. C'est de cette époque que datent les larges fenêtres de la nef et la réfection de l'ensemble du chœur. Le travail, commencé par des artistes venus de Versailles, a du être terminé par des artisans locaux car il y a une grande différence de facture entre les peintures qui entourent l'autel et celles, plus maladroites, qui décorent le reste du chœur.

Deux tableaux de facture naïve ornent les murs du bas de la nef. L'un représente Saint-Fiacre patron des jardiniers, l'autre une sortie d'Egypte (photo ci- dessous).

L'église de La Croupte a été restaurée en 1980 par les soins du Conseil général du Calvados (réfection des merrains de la voûte du chœur, reprise des peintures de 1786 et du décor de l'autel, réfection des vitraux). Elle est classée à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis 1985.

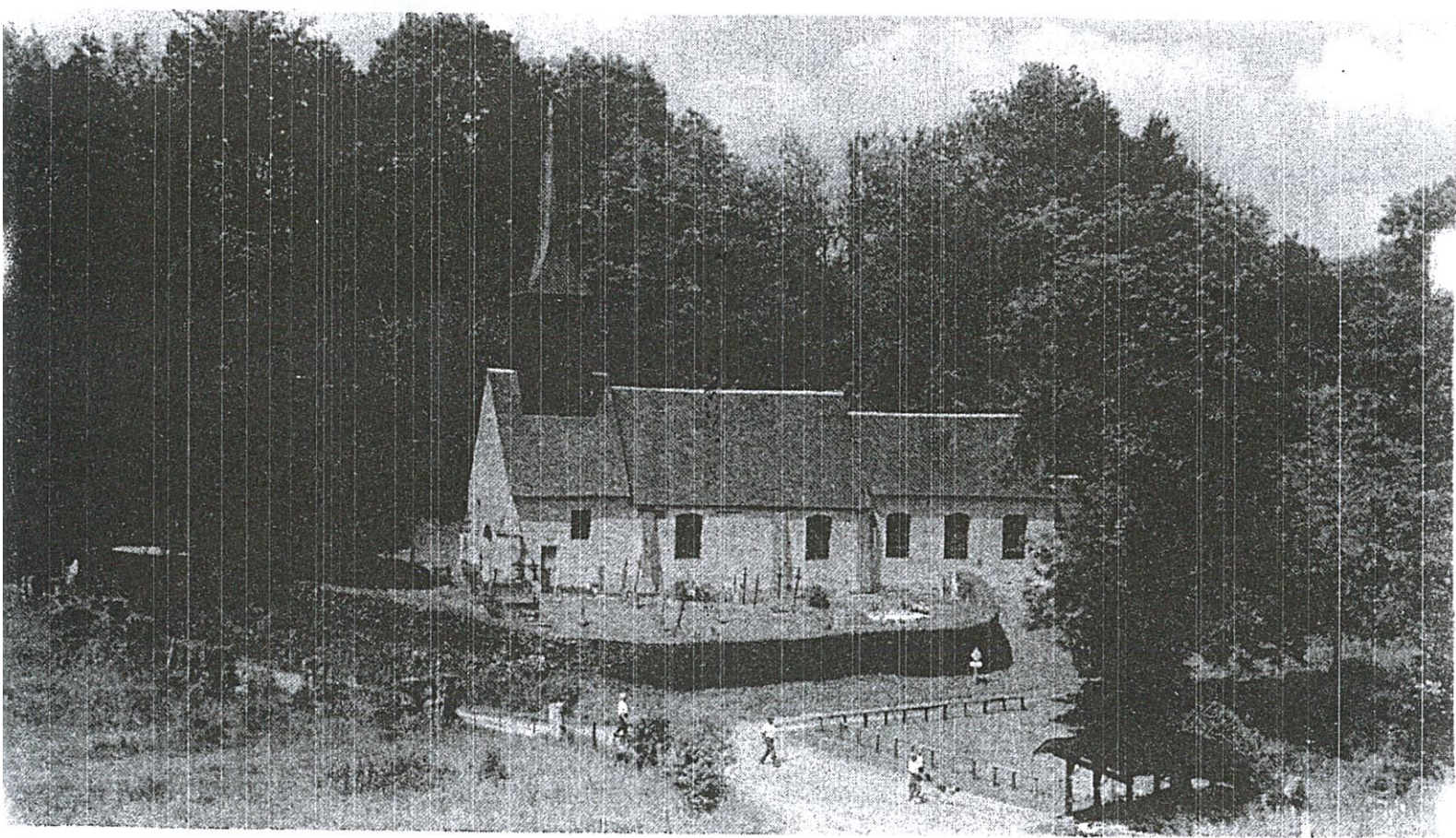
Auprès de l'église et à côté du lavoir qui borde le ruisseau se trouve une source qui aurait la vertu de guérir les maladies de peau et les troubles intestinaux des enfants. A la grille qui l'entoure sont accrochées de nombreuses pièces d'étoffe. On y vient toujours d'assez loin avec l'entant malade que l'on frotte avec un mouchoir trempé dans l'eau de la fontaine. Ensuite, il est de coutume d'accrocher le linge à la grille, de faire une prière dans l'église et de mettre un cierge. Le traitement se poursuit à domicile avec de l'eau de la source rapportée à cet effet ainsi qu'en entamant une neuvaine. Le cadastre de 1825 dénomme cette fontaine Saint-Fiacre qui, comme Saint-Martin, fait partie des saints guérisseurs invoqués en Normandie

De l'autre côté du ruisseau le terrain s'élève en un vallon boisé De 30 hectares de taillis sous futaie en 1830, sa superficie dépasse actuellement 50 hectares avec la création d'une jeune futaie de feuillus dans laquelle dominent les chênes et les espèces

précieuses telles que merisiers, noyers et poiriers.

Les bois de La Croupte ont subi, en vingt ans, trois catastrophes naturelles qui ont perturbé le plan de gestion forestière le verglas de 1978, la tempête de 1987 et celle de la fin 1999.

A la grande diversité de la flore due à la morphologie du terrain et aux sols, se joint celle de la faune. Le dernier arrivant est le pic noir, un oiseau farouche à découvrir avec de la chance...



Les Tripes à la Mode de Caen



Pour les Trip's, à moi l'pompon;
Enfin, j'ai mis bas d'son Trône
L'fameux Tripiér Pharamond,
Dont j'ai chipé la couronne;
Des Tripiers, j'suis maintenant, Je crois,
D'mon royaum' le roi des rois.

LÉPOSÉ

Et j'le suis aussi, j'm'en flatte,
De maints jolis p'tits agneaux
A qui j'sers les bons morceaux,
Comme à ma voisine Agathe,
Pour laquell' j'en pince toujours...
Viv'nt mes trip's et les amours

A. BLACHER.

C. Jeanne, phot., Falaise

Pour les tripes, à moi le pompom
Enfin j'ai mis bas d'son trône
L'fameux tripiér Pharamond
Dont j'ai chipé la couronne
Des tripiers, j'suis maintenant, j'e crois,
D'mon royaume, le roi des rois.

Et je l'suis aussi, j'm'en flatte
De maints jolis petits agneaux
A qui j'sers les bons morceaux,
Comme à ma voisine Agathe,
Pour laquelle j'en pince toujours
Vivent mes tripes et les amours.

A Blacher

Vente à domicile

des tripes à la mode de Caen en 1914

Avant la première guerre mondiale les tripes dites « à la mode de Caen » sont particulièrement appréciées des Normands. Ces tripes sont cuisinées de la façon suivante¹ :

« Les tripes sont ordinairement vendues nettoyées, égorgées et blanchies. Il ne reste plus qu'à les endauber dans la marmite spéciale ou, à défaut, dans une casserole ordinaire.

Cuites dans la marmite spéciale, les tripes seront meilleures et resteront plus blanches après cuisson.

Si l'on opère avec une casserole (métal ou terre), on obtiendra une fermeture hermétique en recouvrant le récipient, en plus du couvercle, avec une couche épaisse de pâte faite de farine et d'eau.

Ajoutons enfin que la cuisson des tripes devant durer de 10 à 12 heures, il est préférable à tous égards de les mettre à cuire dans un four de boulanger ou de pâtissier. On peut sans doute faire cette cuisson dans un four ordinaire, mais il faudra alors exercer une surveillance incessante pour que la chaleur ne soit ni trop forte ni trop faible.

Les éléments de la préparation (Préparation pour dix personnes)

Tripe de bœuf 3 kilogrammes
(comprenant en égales proportions les diverses parties composant l'estomac, soit : la « bonnette » ou « feuillet », la « caillette » ou « millet », la « franche-mule » et la « panse »).

Bases nutritives, gélatineuses et aromatiques :

Pied de bœuf (moyen)	1 entier
Graisse de bœuf	500 grammes
Oignons	600 g
Poireaux	300 g
Carottes	500 g

¹ Prosper Montagné « Les délices de la table »

Bouquet garni composé de persil, céleri, thym et laurier

Ail		4 gousses
Sel		15 g
Poivre (fraîchement moulu)		4 g
Epices	a	2 g

Mouillement : En principe, c'est-à-dire lorsqu'on veut observer la recette véridique, le mouillement doit se faire avec du cidre appuyé de quelques cuillerées de calvados ou eau-de-vie de cidre. Les tripes mouillées au cidre risquant souvent de noircir, on pourra les mouiller avec de l'eau. Le mouillement sera fait de façon que les tripes baignent complètement. La quantité de liquide, cidre ou eau, sera donc réglée suivant la forme de l'ustensile adopté.

Détrempe à la farine pour la fermeture du récipient ; cette pâte n'est pas comestible ; son rôle concurremment avec la graisse de bœuf, est de protéger les tripes durant la cuisson contre l'air extérieur, et par suite, de les empêcher de noircir. On préparera donc cette pâte en pétrissant de la farine ordinaire avec de l'eau.

Méthode

Garnir le fond de la marmite avec les oignons et les carottes coupés en grosse rouelles.

Sur les légumes, placer le pied de bœuf désossé et coupé en morceaux réguliers, ainsi que son os fendu en deux dans le sens de la longueur.

Mettre les tripes coupées en morceaux carrés. Enfouir au milieu les poireaux, réunis en une botte, le bouquet garni et les gousses d'ail. Assaisonner.

Disposer, sur les tripes, la graisse de bœuf coupée en tranches aplaties et mouiller à hauteur de l'empotage.

Recouvrir la marmite avec la pâte abaissée à la dimension de l'orifice et placée de façon à fermer hermétiquement la marmite.

Mettre la marmite au four et faire cuire, sans couvercle, jusqu'à ce que la pâte soit solidifiée.

Placer alors le couvercle sur la marmite et laisser cuire au four, à chaleur douce, pendant 10 heures environ.

Service : Enlever le couvercle de pâte. Retirer avec soin la couche de graisse surnageant à la surface. Egoutter les tripes, supprimer les légumes, les bouquets, l'ail et tous les os.

Mettre les tripes dans la terrine de service, verser dessus la cuisson passée et dégraissée.

Conserver au chaud, au bain-marie, jusqu'au moment de servir.

Servir avec des assiettes extrêmement chaudes.

Les tripes à la mode de Caen ont un tel succès que ainsi que le raconte le journaliste de la « *Revue illustrée du Calvados* » d'avril 1914,

« Les tripes n'attendent plus, à présent, en se figeant au bout de l'échal, la venue des chalands. Dans une voiture de maître de la plus correcte allure, elles vont aux clients. Et les clients s'empressent au guichet de la pimpante voiture, recevant avec leur portion et en prime, un sourire de l'aimable marchande. Chaque jour, dans la matinée, excepté le vendredi, le char des tripes se promène par la ville, induisant en tentation les citoyens de bons estomacs et entraînant dans son sillage parfumé des bandes de chiens faméliques ».

Danièle Lelong



Spécialités de Pays

Au Louvre comme au Vatican,
Qu'on se relâche ou se constipe,
Personne n'arrange ses tripes
Aussi bien qu'on le fait à Caen!
A. G.



Au Louvre comme au Vatican
Qu'on se relâche ou se constipe
Personne n'arrange ses tripes
Aussi bien qu'on le fait à Caen

L'école de Montpinçon

Sous l'ancien régime, la présence d'un maître d'école n'apparaît qu'au hasard des actes dressés à l'occasion d'un baptême, d'un mariage ou d'un décès.

Le 30 janvier 1763, Jacques Breard, maître d'école de Montpinçon, signe l'acte de baptême de son filleul.

Le 16 mai 1776, baptême de Armand, parfait, désiré Beloeil, fils de Louis, Jacques Beloeil, maître d'école de Montpinçon.

Le 9 octobre 1808, les maires des communes de Notre Dame de Fresnay, Saint Martin de Fresnay, Montpinçon se réunissent afin d'étudier la possibilité d'entretenir, en commun, une école.

Cette tentative d'association n'aura semble-t-il pas de suite car le 10 mai 1811, le Conseil Municipal de Montpinçon vote la somme de 17,46F pour le logement du « metre » d'école pour le dernier semestre de 1809 et les deux semestres de 1810.

Le 5 mai 1830, le Conseil Municipal de Montpinçon, constatant que la commune ne possède plus d'instituteur depuis six mois, demande à être réunie à celle de Notre Dame de Fresnay « à charge pour la dite commune de payer l'instituteur, les 11F et 75c portés au budget et à charge pour l'instituteur d'instruire gratuitement, les enfants indigents qui pourront se présenter, tel que l'ont fait ses prédécesseurs. »

Le 8 août 1833, les Conseils Municipaux de Montpinçon et de Notre Dame de Fresnay votent conjointement à Monsieur Alix, instituteur de cette commune, une somme de cent francs pour son traitement et de quarante francs pour son logement, le complément devant être fourni par les rétributions mensuelles des parents ainsi fixées :

- Pour les commençants : 1F et 20c
- Pour l'écriture : 1F et 25c
- Pour le calcul : 1F et 50c

En 1839, quand Louis Le Sassier, instituteur à Courcy, achète « une propriété foncière, bien bâtie, au centre de la commune » le Conseil Municipal de Montpinçon demande au Ministre de l'Instruction Publique d'ordonner la séparation de ces communes. La commune de Montpinçon obtiendra gain de cause et Monsieur Le Sassier instruira les enfants de cette commune où il finira ses jours dans une petite maison du Billot .

Le 20 août 1858, Théophile, Stanislas Devinas est nommé instituteur à Montpinçon. Il est né à Saint Aubion d'Arquenay le 25 décembre 1836. Il a fait ses études à l'école

normale de Caen où il a obtenu le Brevet Simple avec épreuves facultatives. Il est titularisé le 1^{er} janvier 1861.

Le 19 octobre 1866, il est autorisé par décision du Préfet à ouvrir un cours d'adultes, le soir, dans la commune.

En 1873, il est marié a deux enfants et sa femme assure l'enseignement de la couture. Il perçoit le traitement suivant :

- Traitement fixe :	200F
- Rétribution scolaire payée par les familles :	217F 50c
- Indemnité pour les élèves gratuits :	24F
- Complément :	<u>358F 50c</u>
Total :	800 F

Il perçoit en outre :

- Secrétariat de Mairie :	50F
- Classes d'adultes :	50F
- Mairie des Autels St Bazile :	<u>50 F</u>
Total :	150 F

Vingt quatre élèves fréquentent alors l'école : dix neuf habitent Montpinçon et cinq autres viennent des communes voisines.

Dix neuf élèves payent la rétribution scolaire et cinq sont scolarisés gratuitement.

L'école, en 1873, est située sur le chemin qui relie Le Billot à la route départementale Livarot-Trun. Elle est petite, vétuste et l'instituteur possède pour tout logement deux pièces et encore déplore-t-il leur mauvais état. La salle de classe a une superficie de 35m², une hauteur de plafond de 2,90m. Une cloison sépare les garçons des filles et avantage non négligeable, l'instituteur peut surveiller les cabinets de sa classe. L'école a une cour de récréation de 15 ares et un jardin de 3ares.

Le chauffage de la classe est à la charge des familles qui ont versé , cette même année 14F.

L'école possède : des bancs tables, une estrade, un tableau noir, un poêle, une série de tableaux de lecture, un Christ, une image de la vierge, une carte du Calvados, une carte de France, une carte de la Palestine, une carte de l'Europe, une mappemonde, un tableau de système métrique, une horloge mais qui ne fonctionne plus depuis longtemps.

Un cours d'adultes a été ouvert le 29 septembre et il a fonctionné pendant quatre mois à raison de dix heures par semaine. Cinq adultes l'ont fréquenté régulièrement.

La fréquentation scolaire des enfants est assez irrégulière. Les travaux saisonniers les retiennent souvent à la maison où ils aident leurs parents. Au mois de juillet la classe est pratiquement vide. L'hiver voit apparaître des épidémies nombreuses et certains élèves restent chez eux parce qu'ils n'ont pas de sabots.

De nombreux enfants apportent leur gamelle qui est réchauffée sur le poêle de la classe et mangée sous le préau.

A la récréation les garçons jouent aux barres, aux billes, à s'attraper, aux cavaliers pendant que les filles font des rondes dans la partie de cour qui leur est réservée.

Le 23 août 1885, le Conseil Municipal de Montpinçon accepte un terrain de douze ares, offert par madame de Logivière pour la construction d'une maison d'école moyennant la somme de 240F qui sera reversée à la propriétaire aussitôt après l'acceptation du devis par l'autorité compétente et l'approbation de monsieur le Préfet.

En attendant cette réalisation le Conseil Municipal loue à Monsieur Malfilatre, une maison devant servir de logement au nouvel instituteur.

Le 11 mai 1886, le Conseil Municipal accepte le devis pour la construction d'une maison d'école :

- Acquisition du terrain :	300 F
- Construction de l'école :	15000 F
- Acquisition mobilier :	500 F
- Aménagement mairie :	2000 F
Total	<u>17800 F</u>

En 1890, les élèves entreront dans la nouvelle école. Les instituteurs nommés à Montpinçon y feront une bonne partie de leur carrière :

- Devinas Théophile de 1858 à 1885
- Hergaux Louis de 1889 à 1894
- Corneville François de 1894 à 1907
- Chevallier Jules de 1907 à 1912
- Thillais René de 1912 à 1938
- Berry André de 1938 à 1956

En 1949, Monsieur Berry obtenait la création d'une seconde classe installée dans l'ancien presbytère.

Le 14 septembre 1970, la rentrée des classes s'effectuait dans le nouveau groupe scolaire construit dans le bourg du Billot. Cette réalisation a pu être menée à bien grâce au financement du SMAR de Saint Pierre Sur Dives, mais aussi grâce à la volonté du Conseil Municipal de Montpinçon, Monsieur Marceau Letondu étant Maire et Monsieur Lucien Millecamp, adjoint.

Jacky Maneuvier



Souvenir Scolaire

ECOLE DE MONTPINCON - ANNEE 1946 - 1947

Canton de Saint-Sierre sur Saane

Emploi du temps 1872

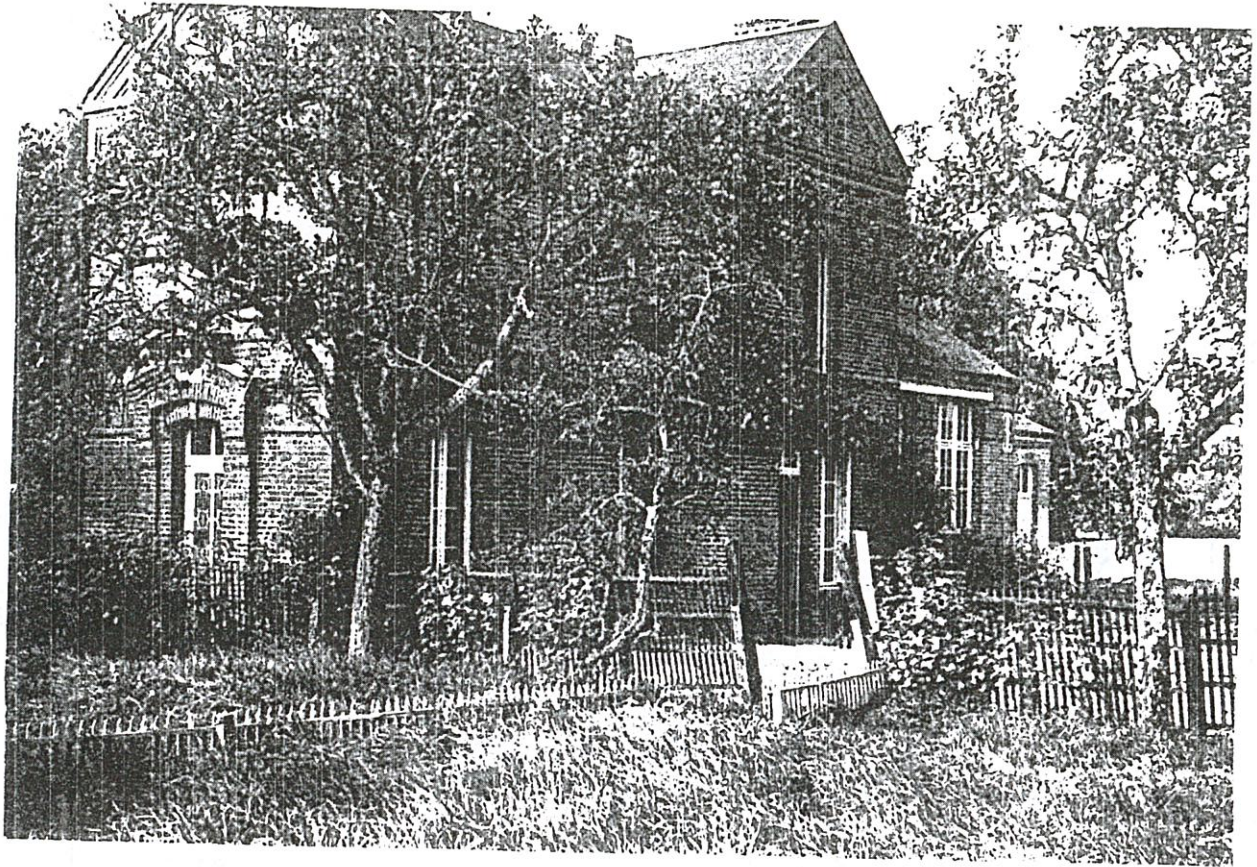
Matin

Soir

Divisions	8 h 15 - 8 h 45	8 h 45 - 9 h 10	9 h 10 - 9 h 25	9 h 25 - 9 h 50	10 h à 10 h 45	10 h 45 - 11 h 30	11 h 30 à 1 h 30	Observations
3 ^{ème} Année	Instruction Religieuse par le maître	Langue française		Langue française	Lecture par le maître	Lecture par le maître	Prière	Les entrées et les sort
2 ^{ème} Année	Instruction Religieuse par le maître	Redaction	Redaction	Redaction				
1 ^{ère} Année	Instruction Religieuse par le maître	Redaction	Redaction	Redaction	Lecture par le maître	Lecture par le maître	Prière	se font en chant
C.P.	Instruction Religieuse par le maître	Redaction	Redaction	Redaction				

Divisions	1 h 30 - 1 h 40	1 h 40 - 2 h 15	2 h 15 - 2 h 45	2 h 45 - 3 h	3 h 15 - 3 h 45	3 h 45 - 4 h 15	4 h 15 - 4 h 45	Observations
3 ^{ème} Année	Instruction Religieuse par le maître	Calcul et système métrique	Calcul et système métrique	Calcul et système métrique	Calcul et système métrique	Calcul et système métrique	Calcul et système métrique	Les classes d'histoire
2 ^{ème} Année	Instruction Religieuse par le maître	Calcul et système métrique	Calcul et système métrique	Calcul et système métrique	Calcul et système métrique	Calcul et système métrique	Calcul et système métrique	avant hier
1 ^{ère} Année	Instruction Religieuse par le maître	Calcul et système métrique	Calcul et système métrique	Calcul et système métrique	Calcul et système métrique	Calcul et système métrique	Calcul et système métrique	les mercuriales
C.P.	Instruction Religieuse par le maître	Calcul et système métrique	Calcul et système métrique	Calcul et système métrique	Calcul et système métrique	Calcul et système métrique	Calcul et système métrique	les mercuriales

L'ECOLE DE MONTPINCON VERS 1960



A gauche, l'entrée de l'ancienne Mairie
Au centre le logement de l'instituteur
A droite, la salle de classe